

Le Lyaud *notre village*

Bulletin Communal d'information | N° 65 | SEPTEMBRE 2022

le-lyaud.fr  le lyaud officiel

MAISON MÉDICALE

18, route des Cathelins - 74200 LE LYAUD



INFO SANTÉ

Médecin généraliste : TONNEL Estelle
Tél. 04 22 46 01 64

Orthophonistes :

RODET Lore
SAGE Benoîte 07 56 86 75 74

Kinésithérapeute : LANDAT Audrey
Tél. 04 50 73 25 97

Ostéopathe : BOËCHE Marc-Antoine
Tél. 06 63 72 00 48

Sages-femmes :

RAMUS Céline 06 20 93 06 97
AUGUSTE Justine 06 46 58 10 48

Le bloc notes

SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouvert :
du lundi au vendredi
de 9 h à 17 h
samedi de 9 h à 11 h 30.
Mail : mairie@lyaud.fr
Tél. 04 50 73 90 51.

SECRETARIAT DU SIVOM

Ouvert le lundi et vendredi
de 7 h 30 à 13 h
et le mardi et jeudi de 7 h 30 à 17 h.
Tél. 04 50 73 97 84
Fax 04 50 70 56 53
sivom@armoylyaud.fr

RDV DES POINTS PROPRES

- Route d'Armoy
Parking du cimetière
- Moulin d'Amphion
Route des Chambrettes

DÉCHETTERIE ALLINGES

Horaires d'été
du lundi au samedi
de 8 h à 11 h 45
et de 13 h 30 à 17 h 30
(sauf le mardi fermeture à 18 h -
fermeture tous les jeudis)

Horaires d'hiver
du lundi au samedi
de 8h 30 à 11 h 45
et de 13 h 30 à 17 h
(fermeture tous les jeudis)
Tél. 04 50 73 98 59

NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18
SAMU : 15
GENDARMERIE : 04 50 71 09 20

Médecins d'Allinges :

- Dr Julliard Marina : 04 50 70 25 00
- Dr Eudes-Caddoux Monique :
04 50 70 55 55

Centre hospitalier : 04 50 83 20 00

Cabinet infirmier des Allinges :
04 50 70 50 44

Cabinet infirmier d'Armoy :
06 21 21 80 91

Pharmacie d'Allinges :
04 50 70 51 93

Pôle Santé Armoy :

- Cabinet de kinésithérapie :
Coupeau Thierry : 04 50 73 78 53
- Orthophoniste :
Bluteau Marielle : 06 45 54 88 53

ADMR LES MOULINS

30, rue du Crêt Baron
74200 ALLINGES
Tél./Fax 04 50 26 49 13

Sommaire

Mot du maire p. 3

COMPTES RENDUS

Conseil municipal.....p. 4-10
SIVOMp. 12-13

TRAVAUX..... p. 11

ÇA BOUGE AU LYAUDp. 14-15

MANIFESTATIONS DE LA COMMUNE

Commémoration du 8 mai... p. 16
Concert des Aînés p. 16
Troc'plantes..... p. 17

Maison d'autonomie..... p. 17
Les Mots Dits..... p. 18
Trail 2022..... p. 19
Tour de France p. 20
Marché agrandi p. 20
Grand prix des Hermones.. p. 21
Tournoi de Pentecôte... p. 22-23
Fête de la musique..... p. 24
Fête de l'école p. 24
Fête de l'été..... p. 25
GRUPE SCOLAIRE p. 26

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

.....p. 27-29

INFOS DIVERSESp. 30-31

THONON AGGLO p. 32

ÉTAT CIVIL p. 33

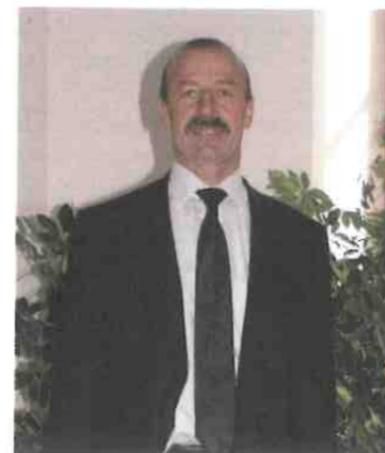
RÈGLEMENTATIONS p. 34

LISTE DES ASSOCIATIONS p. 35

PLANNING MANIFESTATIONS .. p. 36

ÉLECTIONS p. 37

Le mot du Maire



Joseph DÉAGE
Maire du Lyaud

Après deux saisons estivales contraintes par les mesures sanitaires, nous pouvons enfin, cette année, organiser les traditionnels événements qui rythment la vie du village.

De nombreuses manifestations ont déjà eu lieu : la course cycliste le Grand Prix des Hermones, l'audition des élèves de l'école de musique, le tournoi de pétanque, la fête de l'école et la kermesse, le loto de la Maison d'autonomie "le Vallon des Vouas", le concert et l'apéritif dînatoire des Aînés, le marché agrandi, les dons du sang. L'association sportive Le Lyaud-Armoy a pu également organiser la fête de l'été.

Je remercie les élus, les enseignants, les commissions communales et toutes les associations pour leur implication dans la vie communale.

Les travaux suivants ont été effectués :

- Alimentation des fontaines du hameau des Chambrettes depuis l'ancien réservoir
- Création d'un potager et d'un verger pour la résidence "Le Vallon des Vouas"

- Plantation d'arbres fruitiers "rue de la mairie"
- Rénovation de la chapelle de Trossy
- Aménagement d'un passage piétons pour l'accès à l'ancien terrain de foot.
- Fin des travaux d'assainissement aux Chambrettes, rénovation de l'éclairage public et enrobage de la route.

Maison médicale :

- Installation du Dr Tonnel Estelle, médecin généraliste
- Installation de deux sages-femmes, Mmes Auguste Justine et Ramus Céline

Début septembre, nous accueillerons deux psychologues, Mmes Lemaire Charlotte et Baggioni Laetitia.

Halle du marché :

L'appel d'offre est terminé. Le choix des entreprises est fait. Les travaux débuteront au deuxième semestre 2022.

Réhabilitation de la maison "Fillon" et de la grange "Alphonse" : Une étude est en cours : l'architecte élabore les plans. Ce projet

permettra d'accueillir des professionnels de santé et des commerçants.

Thonon Agglomération a débuté un chantier d'assainissement route "des Voigères", route "des Cruets", route "des bois".

La durée de ce chantier est d'environ six mois. Une information sera faite aux riverains pour la circulation en fonction de l'avancement du chantier.

Thonon Agglomération est en train de finaliser l'étude de mise en séparatif (assainissement, eaux pluviales) rue du "Quart d'Avaux", rue de "la mairie", route "des cathelins", rue "du centre" et rue de "la fruitière". Ce chantier se fera en 2023.

La commune profitera de ces travaux pour réaménager le carrefour rue du "Quart d'Avaux" et rue de "la fruitière".

Je remercie les différents services de Thonon Agglomération.

Sécheresse : "Alerte renforcée"
Pendant cette longue période de sécheresse, soyons responsables, évitons le gaspillage de l'eau.

Comptes rendus du Conseil Municipal

SÉANCE DU 3 JANVIER 2022

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire adresse ses meilleurs vœux à l'équipe municipale, ainsi qu'aux employés communaux et du SIVOM Armoy-Le Lyaud. Il annonce le départ en retraite de Mireille GIRARD, secrétaire du SIVOM, et de Christine DÉTRY, secrétaire de mairie, et leur souhaite le meilleur pour la suite.

Le secrétariat du SIVOM est assuré par Mme GIRARDOT Karine depuis plusieurs mois ; Mme LE DRÉAU Caroline, en charge de l'accueil, de l'urbanisme et de l'état civil a pris ses fonctions de 9 décembre 2021. Monsieur le Maire leur souhaite la bienvenue et pleine réussite dans leur prise de poste.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

URBANISME : nouveaux permis de construire déposés

Monsieur le Maire fait part des principales demandes d'autorisations d'urbanisme reçues en mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COMTÉ DES ALLINGES : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant :

Monsieur le Maire propose de représenter la commune en tant que délégué titulaire et de désigner M. DU-BOULOZ Hubert comme suppléant. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

DE THONON AGGLOMÉRATION

Après avoir pris connaissance du projet arrêté du RLPI de Thonon Agglomération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

- Foot : L'Association Sportive Le Lyaud-Armoy envisage d'installer

des affiches publicitaires sponsorisées aux abords du stade de foot. Monsieur le Maire informe que cela est autorisé dans le cadre du RLPI.

Après plusieurs échanges et avis donnés au sein de l'assemblée, il est proposé au foot de présenter une maquette afin d'avoir un aperçu du projet, qui devra s'intégrer harmonieusement dans le site.

- Distribution colis des Aînés : Monsieur le Maire remercie la commission des Aînés pour la distribution des colis, qui ont été très appréciés. 130 colis ont été distribués.

- Assainissement : Monsieur le Maire annonce que des travaux d'assainissement seront réalisés par Thonon Agglomération au printemps, de la maison d'autonomie jusqu'au secteur des "Cruets" et "Route des Bois". Une colonne d'eau de 100 sera également installée pour assurer un bouclage du réseau.

D'autres travaux d'assainissement et d'eaux pluviales sont prévus cet automne "Rue du Quart d'Avaux", "Rue de la Fruitière", "Rue du Centre" et "Route des Cathelins".

- Reboisements : Monsieur le Maire informe le Conseil que des plantations d'une surface d'1ha6 sont prévues par Thonon Agglomération sur le secteur des Hermones, en compensation de l'extension de la zone économique de Perrignier. Dans ce même cadre, une châtaigneraie sera plantée au niveau de la petite carrière "La Perreuse". L'Office National des Forêts a été sollicité pour réaliser ce projet.

- Panneaux Région / Département : la commune devra installer prochainement des panneaux de la Région et du Conseil Départemental, procédure obligatoire pour percevoir des versements de subventions.

- Transports en commun et scolaires : dans le cadre de la transition entre les délégataires du réseau transports sortants et entrants, et pour de multiples raisons, Thonon Agglomération fait face à des perturbations pour assurer la continuité de service.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 JANVIER 2022

Le procès-verbal de la séance du 03 janvier 2022 est approuvé à la majorité (15 voix pour et 1 abstention).

BUDGET "PRINCIPAL"

provisions pour créances douteuses

Monsieur le Maire expose que les titres émis par la collectivité font l'objet de poursuites contentieuses auprès des redevables en cas de non-paiement.

Les sommes à recouvrer dans de telles circonstances sont qualifiées de "créances douteuses" et dans ce cas il est recommandé de constituer des provisions afin d'anticiper un éventuel impayé définitif qui pourrait aboutir en admission en non-valeur.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités locales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour "créances douteuses".

Monsieur le Maire indique que Madame la Trésorière a proposé de retenir une méthode progressive de provisionnement, c'est-à-dire provisionner un pourcentage croissant en fonction de l'année d'émission, comme indiqué ci-dessous :

Ancienneté de la créance	Part de provisionnement
Créances année courante (N)	0 %
Créances émises en (N-1)	5 %
Créances émises en (N-2)	30 %
Créances émises en (N-3)	60 %
Créances émises en (N-4)	100 %

Cette méthode serait appliquée sauf pour les créances qualifiées de particulières en raison de leur montant, de leur situation de litige ou en procédure collective.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions à l'unanimité.

BUDGET "ARCADES" : ADMISSION EN NON-VALEUR :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un état de demande d'admission en non-valeur concernant l'exercice 2019 du budget des "Arcades", d'un montant de 0.40 €. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

HALLE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SIAC

Monsieur le Maire explique que la commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2022 puisque la structure de la halle sera réalisée en bois local.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire déposer une demande de subvention auprès du SIAC dans le cadre du programme LEADER 2014-2022.

ETUDE SUR RÉSEAUX DE CHALEUR

Monsieur le Maire informe qu'une étude peut être réalisée par le SYANE, pour changer le système de chauffage de la mairie et du groupe scolaire. Le principe étant éventuellement de changer de système en passant du chauffage au fioul par un système de chaufferie à granules ou à bois déchiqueté.

Le coût de cette étude revient à 2.790,00 € pour la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour réaliser cette étude.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire remercie la commission du bulletin municipal concernant la nouvelle mise en page pour laquelle il a eu de bons retours.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire du permis de construire route des Cathelins a respecté ce que la commune impose dans le règlement du PLU, à savoir la reconstruction d'un bâtiment existant. Toutefois l'aspect de la

structure a été modifié par rapport à la construction initiale étant donné que le PLU impose des toits à 2 pans avec 35 % minimum de pente.

- Le permis route de Prélaz a été stoppé pour non-respect du dossier notamment concernant la voirie. Les murs de soutènement, à la demande de Monsieur le Maire, ont été déposés.

Une réunion avec les voisins, le propriétaire et le constructeur est envisagée dans les jours à venir pour redéfinir l'ensemble des travaux de voirie.

- Un acquéreur d'une villa située "Chemin des Chevrys", a demandé l'autorisation de réaliser un double garage pour l'installation de l'exercice de son activité de nettoyage de véhicules. Monsieur le Maire informe avoir refusé ce projet au titre de l'article UB.2 : les établissements artisanaux en cœur d'agglomération ne doivent pas créer de nuisances pour l'habitat. Le Conseil Municipal valide ce refus à la majorité (14 voix pour et 2 abstentions).

- Monsieur le Maire a rencontré les responsables de l'association Syndicale Libre forestière du mont Forchat et des Voiron. Elle concerne uniquement les propriétaires forestiers privés. La commune a décidé d'adhérer à cette association. Une information sera communiquée aux propriétaires forestiers privés dans les mois à venir.

- Des nouveaux travaux impacteront le carrefour de Noyer sur la commune d'Allinges. La circulation sera en alternée.

- Le Conseil Municipal donne son accord au club de foot pour l'installation de panneaux publicitaires, côté nord du stade, ce qui leur permettra de récolter des fonds supplémentaires pour l'activité de l'association (14 voix pour ; 2 abstentions).

- Monsieur le Maire informe qu'une partie du Chemin des Chevrys sera goudronnée, sur environ 15 mètres linéaires.

- Le bail des sages-femmes va être prochainement signé, leur instal-

lation étant prévue début mars. De ce fait, un certain nombre de places de parking de l'église sera utilisé pour la maison médicale.

- Monsieur le Maire informe que la commune va prochainement faire l'acquisition de 40 m² de terrain appartenant à Monsieur PEILLEX et 200 m² de terrain appartenant à Mme DEVILLE, pour la réalisation de la halle.

SÉANCE DU 14 MARS 2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 FÉVRIER 2022

Le procès-verbal de la séance du 14 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

HÔPITAUX DU LÉMAN

Opposition à la délocalisation de la blanchisserie

Considérant qu'en prenant la décision de fermer la blanchisserie de l'Hôpital de Thonon, la direction de l'établissement de l'Agence Régionale de Santé méconnaît les préconisations du Conseil de surveillance, et prend une décision qui impacte le tissu économique local et le budget de l'Hôpital, l'ensemble du Conseil Municipal demande une reconsidération de cette position et considère qu'il est désormais nécessaire d'aboutir rapidement à une solution locale et viable à long terme.

HÔPITAUX DU LÉMAN

Opposition à la délocalisation de l'unité des soins psychiatriques

L'ensemble du Conseil Municipal demande une reconsidération de cette position et considère qu'il est nécessaire de maintenir une solution locale viable, dès lors que cette antenne bénéficierait des mêmes moyens financiers que ses homologues partout en France ou dans le département.

DÉMATÉRIALISATION DES ENVOIS DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET DES ACTES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Lors de la réunion du 06 septembre 2021, le Conseil Municipal a opté pour l'adhésion à la télétransmission des actes administratifs et budgés-

taires. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes ont l'obligation de mettre en place un dispositif de réception des dossiers d'urbanisme par voie dématérialisée. Il y a donc lieu également de mettre en place la télétransmission des arrêtés d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose par la même occasion, la télétransmission des actes relatifs à la commande publique.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE RHÔNE-ALPES SUR LA GESTION DE THONON AGGLOMÉRATION SUR LA PÉRIODE 2017 ET SUIVANTS

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de Thonon-Agglomération sur la période de 2017 et suivantes et des débats qui se sont tenus.

SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Municipal décide d'allouer, pour 2022, les subventions suivantes :

- A.S Le Lyaud-Armoy2.600 €
- Echo du Haut-Chablais ...2.000 €
- Association des Parents d'Elèves 2.500 €
- Tennis Club.....500 €
- Association "Goutte de Vie" 600 €
- Foyer Rural Culturel Armoy-Le Lyaud..... 1.100 €
- Association Parents d'Enfants Inadaptés.....500 €
- Mutame 78 €
- Association Sports & Loisirs700 €
- Anciens d'AFN100 €

QUESTIONS DIVERSES

- Maison médicale : Monsieur le Maire informe qu'un médecin va s'installer sur la commune le 07 juin. Monsieur le Maire, par les délégations qui lui sont

attribuées, fera établir un bail rapidement auprès de la société SAFACT. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Halle : le permis de construire a été déposé en mairie ce jour même.

- SYANE : un devis pour l'enfouissement des réseaux secs "Route des Cathelins" et "Route de Trossy" a été demandé auprès du SYANE, qui propose actuellement des aides intéressantes allouées aux communes rurales.

Le montant des travaux estimés "Route des Cathelins" s'élève à 115.585,43 € et à 93.677,02 € pour la "Route de Trossy"

- Chapelle de Trossy : les travaux de rénovation ont débuté.

- Sécurité piétonne : les catadioptrés le long des chemins piétonniers sont régulièrement vandalisés. Un nouveau système sous forme d'anneaux sera mis en place prochainement par les employés du SIVOM.

- Poteau incendie : le service de l'eau de Thonon Agglomération a demandé qu'un poteau incendie soit accessible aux entreprises qui en ont la nécessité, et qu'un compteur soit installé. Monsieur le Maire a proposé que ce poteau soit celui situé sur le parking du cimetière.

De plus, un poteau incendie situé chez un propriétaire "Route du Moulin d'Amphion" a été enterré en sous-sol et accessible par une plaque sur le trottoir avec indication de son emplacement pour les pompiers. Cela a été convenu avec Thonon Agglomération et le propriétaire.

- Départ d'un agent technique : Monsieur le Maire informe que Monsieur BONDAZ Alain a demandé sa mutation pour intégrer les services techniques de la commune de Thonon-les-Bains. Monsieur le Maire souhaite à Monsieur BONDAZ la réussite dans sa nouvelle orientation.

- Travaux "Hameau des Chambrettes" : les employés du SIVOM effectueront prochainement une tranchée de 200 mètres "Route

des Chambrettes" pour réalimenter les fontaines existantes sur l'ancien réservoir.

- Goudronnage "Hameau des Chambrettes" : Monsieur le Maire informe que le goudronnage sera réalisé dès que les câbles des réseaux secs seront en place.

- Cambriolages : Monsieur le Maire appelle à la vigilance de tous les habitants, suite à une vague de cambriolages sur le territoire du Lyaud et les communes alentours.

- Ukraine : La Mairie du Lyaud recense les familles disposant d'un studio ou d'un logement vacant, souhaitant recevoir des réfugiés ukrainiens, en attendant les prescriptions de la Préfecture.

- Chasse : Monsieur le Président de la chasse a informé la mairie qu'un comptage de gibier est prévu les 17 et 22 mars sur la commune.

- Propreté "route du moulin d'Amphion" : La société Sagradranse informe que le décrocteur ne fonctionne pas lorsqu'il gèle. SAGRADRANSE a été sollicité pour laver la route et les poteaux.

- Sécurité aux abords du stade : 2 passages piétons vont être réalisés : l'un près des tennis, l'autre près de l'ancien stade avec création d'un chemin piétons qui relie les deux stades. Ces travaux seront réalisés prochainement.

- Recours gracieux : un recours gracieux a été déposé par les habitants des Cathelins, à l'encontre du hangar qui s'est construit.

- Nettoyage de printemps : le traditionnel nettoyage de printemps sur la commune a eu lieu le 2 avril de 8 h à 12 h. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal invitent la population à participer à cette demi-journée de nettoyage.

SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 MARS 2022

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET "PRINCIPAL" M14 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2021

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2021, le Conseil Municipal :

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		80		922	0,00	1
Opérations de l'ex.	352	434	962	1	1	1
TOTAUX	352	514	962	2	1	2
Résultats de clôture		162		1		1
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		162		1		1

Et ADOPTE le Compte de Gestion dressé par Madame Yolande MOUGENOT, Receveur Municipal, pour l'exercice 2021, visé et certifié par Monsieur le Maire, Ordonnateur pour le compte de la Commune du Lyaud, sans observations ni réserves.

BUDGET "ARCADES" M14 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2021

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2021, le Conseil Municipal :

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	0,00	2		27	0,00	30
Opérations de l'ex.	9	0,00	7	26	17	26
TOTAUX	9	2	7	54	17	57
Résultats de clôture	-6			46	-6	46
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	-6			46		39

Et ADOPTE le Compte de Gestion dressé par Madame Yolande MOUGENOT, Receveur Municipal, pour l'exercice 2021, visé et certifié par Monsieur le Maire, Ordonnateur pour le compte de la Commune du Lyaud, sans observation ni réserves.

BUDGET "PRINCIPAL" M14 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU CA 2021

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2021, le Conseil Municipal : DÉCIDE d'affecter les résultats de clôture 2021 comme suit :

- Section de fonctionnement
Art. 002 906 484,42 € (recettes)
- Section d'investissement
Art. 001 162.402,22 € (recettes)
- Section d'investissement
Art. 1068 300 000,00 €

BUDGET "ARCADES" M14 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU CA 2021

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2021, le Conseil Municipal : DÉCIDE d'affecter les résultats de clôture 2021 comme suit :

- Section de fonctionnement
Art. 002 16 893,34 € (recettes)
- Section d'investissement
Art. 1068 30 000,00 € (recettes)
- Section d'investissement
Art. 001 6 961,04 € (dépenses)

BUDGET "PRINCIPAL" M14 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Budget Primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 1 736 484,42 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 937 402,22 €.

BUDGET "ARCADES" M14 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Budget Primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 39 493,34 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 47 000,00 €.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour 2022, de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition des taxes locales pour 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : 23,00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 61,07 %

THONON AGGLOMÉRATION : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COPIIL DU PLUI-HM (parmi la commission urbanisme)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Thonon Agglomération,

par délibération en date du 23 février 2021, a prescrit le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Mobilité (PDM) sur les 25 communes de l'agglomération. Afin d'impulser et de valider les différentes étapes de la procédure de PLUi-HM, les communes doivent désigner des membres pour participer aux comités de pilotages (Général / Habitat / Mobilité).

Après concertation, sont désignés comme membres des COPIL du PLUi-HM :

COPIL GENERAL : André VULLIEZ (titulaire) – Luce PERNIER (suppléante)
COPIL HABITAT : André JACQUEMOT (titulaire) – Murielle FILLON (suppléante)
COPIL MOBILITÉ : Benjamin TOURNIER-DANIEL (titulaire) – Dominique CORNIER (suppléant)

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de demander l'aide du Département au titre des amendes de police pour :

- L'acquisition de deux panneaux de signalisation de vitesse à 50 km/h équipés d'une alimentation sur éclairage public et avec radar de détection des véhicules.
- L'aménagement du carrefour "Quart d'Avaux" et "Rue de la Fruitière"

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CDAS 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager, en 2022, la réalisation des travaux d'aménagements suivants :

- Création d'une halle
 - Remplacement des projecteurs de l'ancien stade de foot
 - Travaux de réfection de voiries
 - Aménagement du carrefour "Quart d'Avaux" et "Rue de la Fruitière" avec modification du sens de la circulation
 - Aménagement de la Maison "FILLON" Place du Champ Dunand
 - Installation d'une borne de stationnement Place du Champ Dunand
- Et SOLLICITE le Conseil Départemental pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité 2022 (CDAS).

SYANE : ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire expose que Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser dans le cadre de son programme 2022, une étude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur pour :

- un montant global estimé à : 8 455,20 €
- avec une participation financière communale de : 2 536,56 €
- et contribution au budget de fonctionnement du SYANE d'un montant de : 254,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement proposé par le SYANE.

QUESTIONS DIVERSES

- Maison médicale : un médecin, le Dr TONNEL, va s'installer à la Maison Médicale le 7 juin 2022. Les rendez-vous peuvent d'ores et déjà être pris sur le site doctolib.com.
- Eaux pluviales Thonon Agglomération : la communauté de communes à repris la compétence des eaux pluviales. Toutefois la commune garde à sa charge la maintenance des grilles d'eaux pluviales et le curage des fossés.
- Journée du souvenir des victimes de la déportation : en raison des élections présidentielles du 24 avril 2022, la cérémonie est avancée au 22 avril 2022 à 18h00, devant le monument aux morts.
- Jardins partagés : les arbres ont été plantés devant la résidence autonomie.
- Panneaux électoraux : l'emplacement actuel des panneaux électoraux dans l'allée de menant à la Mairie empêche l'accès aux personnes en situation de handicap. Il est nécessaire de réfléchir à un emplacement plus adapté.
- Accident de la route : un véhicule a atterri dans l'ancien stade de foot au "Chemin des 3 Partieux" lors des dernières gelées. Il sera prévu de sécuriser le vieux stade pour plus de sécurité.
- Enrobé : des travaux de réfection de la voirie "Route de Reyvroz" vont débuter prochainement à l'occasion du passage du tour de France 2022.

SÉANCE DU 2 MAI 2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 04 AVRIL 2022

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL (1607 HEURES)

Par circulaire préfectorale du 1^{er} octobre 2021, la Préfecture a demandé aux communes de prendre une délibération relative au temps de travail, en tenant compte de l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique qui abroge les régimes légaux dérogatoires.

Monsieur le Maire présente le projet de délibération instaurant le régime légal des 1607 heures pour les agents de la Mairie, approuvé à l'unanimité par le Comité Technique du Centre de Gestion 74.

Le Conseil Municipal approuve le projet de délibération à l'unanimité.

CLECT : FIXATION DU MONTANT D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION À PARTIR DE JANVIER 2022

Le Conseil Municipal prend connaissance des attributions de compensation concernant le transfert de charges des compétences eaux pluviales et de défense incendie présenté par Thonon Agglomération.

La Commune du Lyaud est redevable pour 2022 des montants suivants :

- Section fonctionnement : 11.738,00 €
- Section investissement : 15.253,00 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, approuve à l'unanimité les montants redevables à Thonon Agglomération.

QUESTIONS DIVERSES

- Sécurité : des passages piétons seront réalisés pour sécuriser l'accès au terrain de foot. Les panneaux d'agglomération seront prochainement déplacés. L'entreprise EMC a été mandatée pour réaliser ces aménagements.
- Aménagement du carrefour "Quart d'Avaux" - "Rue de la Fruitière" : Monsieur le Maire présente le projet à venir.
- Réhabilitation "Maison FILLON" : Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de la maison "FILLON" pour l'installation de professionnels de la santé.

SÉANCE DU 13 JUIN 2022

POINT SUR LES TRAVAUX DES CHAMBRETTES ASSAINISSEMENT ET ENFOUISSEMENT RÉSEAUX SECS

Les travaux sont en cours de finalisation. Les canalisations ont toutes été reprises. Il reste des câbles électriques et télécom à tirer. L'ancien réservoir est réutilisé pour alimenter les fontaines, cependant l'eau reste non conforme (non potable) sur ces fontaines. Le goudron devrait être effectué courant juillet.

PRÉPARATION DU PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

A la demande de l'association des maires, un évènement est organisé au Lyaud route des Champs de Beule à l'occasion du passage du tour de France sur la commune. Une esplanade sera installée par DESTINATION LÉMAN, Office de Tourisme Intercommunal. Des décorations sur le thème du vélo seront mises en place. Toute la population est invitée à venir participer à cet évènement, plus il y aura de monde et plus la commune aura des chances d'être filmée.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements de Monsieur le Maire à tous les conseillers pour la distribution des fleurs à l'occasion de la fête des mères
- Il félicite également l'association du foot ASLA pour l'organisation du Tournoi de Pentecôte les 4 et 6 juin.
- Un pot a été organisé pour le départ en retraite de deux employées : Christine DETRY et Mireille GIRARD.
- Des trottoirs et un passage piétons ont été réalisés pour sécuriser l'accès entre les deux stades.
- Résidence d'autonomie : le potager créé par les employés communaux ravit les résidents
- Rénovation chapelle de Trossy : les travaux de crépissage sont prévus autour du 15 juillet, suivis du goudronnage avec pose de pavés sur le parvis. Les fenêtres seront également remplacées.
- Sur l'espace jeux à côté du stade et du tennis : les panneaux de basket

vont être remplacés et remis aux normes à 3,05 m

- Monument aux morts : un devis sera demandé pour rénover les écritures sur le monument (environ 1000 lettres), une demande de subvention sera faite au Conseil Départemental

- Maison médicale : le nouveau médecin Dr TONNEL a débuté ses consultations. Un autre la rejoindra en septembre ainsi que deux psychologues dont une spécialisée pour les personnes handicapées. En provisoire, trois bureaux seront créés dans la salle Henry Bordeaux au-dessus de la Mairie après passage de la commission de sécurité des bâtiments.

- Les études sur l'estimation des travaux à prévoir dans la maison "Fillon" où se situera ensuite le second pôle médical sont en cours.

- Il a été choisi un modèle pour harmoniser les plaques des noms à apposer sur le jardin du souvenir et sur l'ossuaire. Le modèle argenté est retenu. Les particuliers pourront aller les commander auprès de l'entreprise PERRIN PUBLICITE et elles seront apposées par les employés communaux

- Accès au champ Dunant : les escaliers grillagés seront repris en béton par mesure de sécurité

- Local du zen : à nouveau tagué. Un devis sera demandé à un graffeur pour réaliser une peinture sur les façades.

- Réunion avec l'Office Nationale des Forêts pour une vente de bois et le reboisement de 1,7 Ha.

- Création de la halle couverte : projet en cours. L'appel d'offres va être lancé avant le 30 juin (lots maçonnerie / terrassement, menuiserie / charpente, et électricité).

- Il a été proposé l'installation de tables de ping-pong sur la commune, emplacement à réfléchir : l'espace jeux vers les tennis et les panneaux de basket semble bien.

- Il est précisé que cette année, en guise d'animation pour les sorties, un concert est prévu au Champ Dunant le dimanche 3 juillet à 17heures par une violoncelliste.

- Il est signalé un trou dangereux rue des Vallières en bordure de la voie publique par ENEDIS qui semble

concerner le raccordement d'un particulier, en l'état depuis plusieurs semaines.

Il a été demandé des nouvelles sur l'avancée de l'arrivée de la fibre pour les particuliers sur la commune.

Le maire va se renseigner sur ces deux points.

- Pour information un luthier a ouvert sa boutique rue du Sanjhon.

Il est rappelé que la fête de la musique aura lieu sur la commune, en coopération avec le DJOSS BAR le vendredi 17 juin avec cinq groupes venant performer.

Le samedi 9 juillet aura lieu le marché agrandi de 8 h 30 à 17 h.

SÉANCE DU 4 JUILLET 2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 02 MAI 2022

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2022

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DES ACTES À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réforme de la publicité des actes, applicable à partir du 1^{er} juillet 2022, à savoir :

- Convocations du Conseil Municipal : mentionnées au registre des délibérations, affichées ou publiées
- Pièces à rédiger à l'issue de la réunion du Conseil Municipal : procès-verbal, liste des délibéra-

tions, délibérations

- Modalités de publicité : affichage et mise en ligne de la liste des délibérations sous huit jours
- Inscription des délibérations : dans le registre des délibérations
- Séance suivante du Conseil Municipal : approbation du procès-verbal de la séance précédente et publication électronique de la séance précédente sous huit jours. Signature du procès-verbal par le Maire et le secrétaire de séance
- Rédaction du procès-verbal : par le secrétaire de séance
- Signature des délibérations par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance
- Publication électronique des arrêtés à caractère réglementaire, ni réglementaires, ni individuels
- Monsieur le Maire et le Conseil Municipal souhaitent que les Procès-Verbaux soient tout de même affichés sur les panneaux communaux pour une meilleure diffusion aux administrés.

QUESTIONS DIVERSES

- Création de la halle : le marché public a été publié le 28 juin 2022. La remise des offres sera clôturée le 29 juillet 2022 à 12h00. Après la suite la Commission d'Appel d'Offres, une réunion extraordinaire du Conseil Municipal sera programmée le 9 août 2022 afin de valider les prestataires retenus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés.
- Stationnement Champ Dunand : un arrêté permanent sera pris par Monsieur le Maire, pour interdire le stationnement sur le Champ Dunand, chaque vendredi à partir de minuit jusqu'au samedi 14h00, afin de faciliter l'organisation du marché hebdomadaire.
- Concert des Aînés : Monsieur le Maire et Madame FILLON

Murielle remercie vivement la commission des Aînés et les membres du Conseil Municipal pour l'organisation du concert, qui a été très apprécié de tous.

- Transports en commun : Monsieur le Maire informe qu'il souhaite que le bus scolaire menant les élèves au collège de Bellevaux, passe dorénavant sur la commune du Lyaud. Une demande a été faite auprès de la Région. Il évoque que le sujet n'est pas simple.

Cependant Monsieur le Maire a le regret d'informer que la ligne Y03 Thonon - Bellevaux de 8 h 30, gérée par la Région, ne desservira plus la commune du Lyaud à partir du mois de septembre 2022.

- Structures de loisirs : certains jeux ont été consolidés. Le panier de basket a été remis en état. Des bancs ont été installés sur le terrain de pétanque.

- Assainissement : des travaux d'assainissement réalisés par Thonon Agglomération ont débuté depuis Prélaz jusqu'au Chemin de Trossy.

- Points propres : 3 conteneurs destinés aux cartons vont être installés au niveau du point propre "Route d'Armoy".

- Kermesse : félicitations aux membres de l'APE pour l'organisation de la Kermesse, qui a rencontré un grand succès.

- Sécurité : des marquages au sol "zone 30 km/h" seront réalisés par le SIVOM Armoy-Le Lyaud dans la "Rue du Sanjhon". Un passage piéton sera également matérialisé vers la fontaine.

Un panneau 50 km/h sera installé "Route des Jossières".

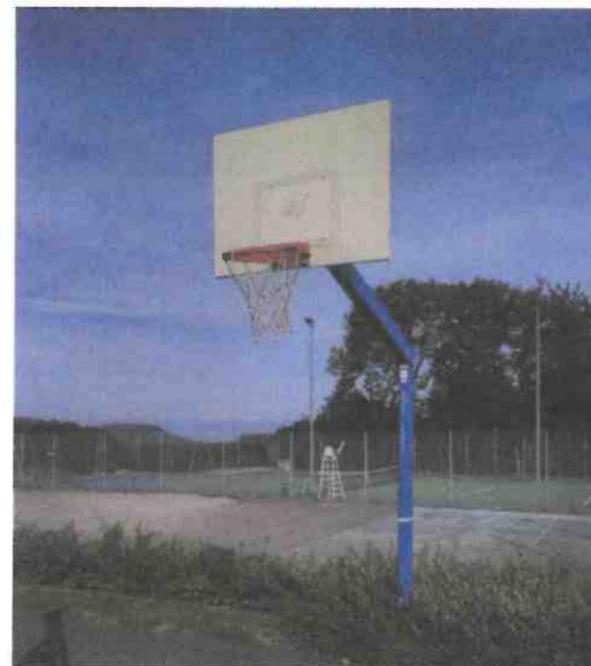
- Marché agrandi : Mme PERNIER Luce rappelle qu'un grand marché, rassemblant une trentaine de stands, aura lieu samedi 9 juillet 2022 de 8 h 30 à 17 h.

Les travaux

Travaux de raccordement des bassins aux Chambrettes



Rénovation de la chapelle de Trossy



Réparation des paniers de basket



Fleurissement du rond-point



Aménagement du jardin potager de la maison d'autonomie



Tables de pique-nique

Comptes rendus du Sivom

SÉANCE 31 MARS 2022

COMPTE DE GESTION 2021

ADOPTION

Le Comité Syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Comité Syndical :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit : 67 138,73 € en section de fonctionnement à l'article 002 (Résultat de fonctionnement reporté)
- décide d'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2021 soit 77 888,10 € en section d'investissement à l'article 001 (Excédent d'investissement reporté).

BUDGET PRIMITIF 2022 - ADOPTION

Le Comité Syndical adopte le budget Primitif du Syndicat Intercommunal, pour l'exercice 2022, comme suit :

Section de fonctionnement :

En recettes : 920 000,00 Euros

En dépenses : 920 000,00 Euros

Section d'investissement :

En recettes : 191 300,00 Euros

En dépenses : 191 300,00 Euros

DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITÉ (CDAS) AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT

Le Comité Syndical :

APPROUVE l'ensemble des projets d'investissement ;

SOLLICITE le concours financier du Conseil Départemental de Haute-Savoie et demande des Aides au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité ;

AUTORISE Monsieur le Président à déposer les dossiers de demandes d'aides correspondantes et à signer tous les documents s'y rapportant.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

ADOPTION

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte Administratif						
Résultats reportés		23 724,33		219 879,67		243 604,00
Opérations de l'exercice	923 284,41	966 698,81	355 883,57	213 892,00	1 279 167,98	1 180 590,81
Totaux	923,284,41	990 423,14	355 883,57	433 771,67	1 279 167,98	1 424 194,81
Résultats de clôture		67 138,73		77 888,10		145 026,83
Résultats définitifs		67 138,73		77 888,10		145 026,83

CONTRIBUTION À LA CAISSE MUTUELLE DE PRÉVOYANCE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Comité Syndical décide d'allouer une contribution d'un montant de 468,00 € à la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales, afin de participer aux prestations à caractère social.

CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Le Comité Syndical décide de la création de 2 emplois saisonniers, à temps complet, pour une période déterminée allant du 01 juillet au 31 août 2022.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

Suite à la demande d'un agent, le comité syndical décide de diminuer de 24,5h à 22,75h le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 2^e classe.

MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Suite à la mutation d'un agent, le comité syndical décide de créer un poste d'agent des espaces verts dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps complet, sur 3 grades à compter du 2 mai 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Règlement intérieur des services périscolaires : le conseil syndical souhaite apporter des modifications avant d'approuver ce règlement qui sera mis en place à partir de la rentrée 2022/2023 soit au 1^{er} septembre 2022.

- M. Alain BONDAS a demandé sa mutation et quittera ses fonctions le 02/05/2022.

- Projet autour de l'ouvrage "Un printemps pour pépé ours" : le comité syndical propose que l'équipe qui souhaite réaliser ce projet utilise le budget alloué pour l'année 2022/2023 par l'APE.

- Jeux de maternelle : suite au contrôle des jeux de maternelle effectué par Alpes Contrôle, le pont ne répond plus aux normes et sera remplacé pendant les vacances de Pâques.

- Réseau de chaleur : M. Déage expose sa volonté de mettre en place un réseau de chaleur, commun à la maison médicale, à la mairie, au groupe scolaire, aux 2 immeubles route d'Armoys et à la maison d'autonomie. Une étude est en cours avec une prise en charge à 70% par le SYANE, les 30% restant étant à la charge de la commune du Lyaud.

- Dispositif de signalement : M. le président présente le dispositif de signalement de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes.

Un arrêté a été pris pour confier ce dispositif au CDG 74. Une fiche d'information a été transmise à chaque agent dans leur bulletin de paie de mars 2022.

SÉANCE DU 7 JUIN 2022

MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS

A compter du 01/07/2022, la publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel se fera sous forme électronique. Le SIVOM Armoys-Le Lyaud ne possédant pas de site internet, le Comité Syndical décide que la publicité des actes se fera par publication sur papier à son siège à compter du 01/07/2022.

TARIFS ANNÉE 2022/2023

Le contrat entre le SIVOM et ELIOR pour la fourniture de repas s'achève au 31/08/2022.

Un appel d'offre étant encore ouvert, le comité syndical n'a pas pu délibérer sur la convention de repas et sur le tarif de la cantine.

En revanche, le Comité Syndical reconduit les tarifs pour la nouvelle année scolaire 2022/2023 :

- La ½ h de Garde-Périscolaire à 1,50 €
- La séance d'Aide aux Devoirs à 4,50 €.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE PÉRISCOLAIRE

Après lecture du règlement intérieur par le président, le comité syndical adopte à l'unanimité ce règlement intérieur pour la rentrée 2022/2023 et autorise à le mettre en ligne sur le portail famille d'e-ticket avec signature des parents.

CONVENTION ENTRE LE SIVOM ET LE FOYER RURAL ARMOYS-LE LYAUD

Le comité syndical renouvelle la mise à disposition de la salle de motricité du groupe scolaire au Foyer Rural Armoys-Le Lyaud et propose une participation aux frais de 2,00 € l'heure.

QUESTIONS DIVERSES

• LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR COULEURS pour la maternelle : un nouveau contrat avec KOESIO est mis en place regroupant 2 photocopieurs noir et blanc et un photocopieur couleur. Le loyer est trimestriel. M. Déage demande de bien contrôler le nombre de copies effectuées par trimestre et de ne pas dépasser les 40 000 copies N&B et les 2 500 copies couleur.

• FORMATIONS OBLIGATOIRES : un agent va passer l'habilitation électrique avec le CNFPT (gratuit) et 4

agents passeront l'AIPR avec Alpes Contrôle (coût total 900€ TTC) en 2022.

• REMPLACEMENT DU SANIBROYEUR dans la cour du cycle 3 : M. DEAGE informe que le sanibroyeur est hors service et qu'il devra être changé. Un système WC distinct du sanibroyeur est adopté pour que le coût de réparation soit moins important à l'avenir en cas de défaillance de l'un ou l'autre élément.

• JEU EN MATERNELLE : un devis proposé par Proludic est refusé car trop onéreux (14 448,65€ TTC). M. Bernard propose de se rapprocher de l'école de Fillinges qui a installé des jeux en bois dans la cour de la maternelle.

• M. Déage informe qu'une poubelle de tri jaune sera mis à disposition à la cantine pour inciter les enfants à mieux trier. De plus, dès la rentrée 2022/2023, pour diminuer les déchets, les plats livrés à la cantine ne seront plus en barquette plastique mais en inox (plats gastro).

• M. Bernard fait part au comité syndical du retard pris dans les tâches effectuées par les services techniques dues au manque de personnel. M. Déage s'engage à recevoir les 2 candidats qui ont postulé au poste d'agent des espaces verts.

Dorénavant, retrouvez l'ensemble des procès-verbaux des Conseils Municipaux, délibérations et arrêtés municipaux sur le site internet du lyaud : www.le-lyaud.fr

Adressage

Pour rappel, une démarche d'adressage des voies de la commune et de numérotation des habitations sera réalisée cet automne. Le nom de certaines voies et/ou le numéro des habitations devront être modifiés pour se conformer aux exigences réglementaires.

Cette mise à jour est nécessaire et

essentielle au bon fonctionnement des services nécessitant un accès rapide et fiable à chaque habitation (pompiers, ambulances, services de livraison...).

Nous vous tiendrons informés des démarches à suivre si vous êtes concernés.

57

Professionnels de santé

Ça bouge à la maison médicale

Après l'installation des deux sages-femmes en février dernier, l'équipe de soignants continue de s'agrandir.

Début juin, Dr Estelle TONNEL a déménagé de Douvaine au Lyaud. Madame Tonnel est médecin généraliste diplômée de la faculté de Nancy. Elle reçoit sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredis. En cas d'urgence, en appelant le secrétariat, ses patients pourront profiter de plages horaires réservées. De nombreux Lyaudains, prioritaires pour devenir patients suivis, ont déjà apprécié ses consultations ou pris rendez-vous.

Son arrivée est un grand soulagement pour notre village.

Deux psychologues vont aussi s'installer à la rentrée :

- Charlotte LEMAIRE, diplômée de l'université de Paris 7, psychologue clinicienne d'orientation psychanalytique quitte son cabinet parisien pour venir accueillir enfants et adultes dans notre village.

- Laetitia BAGGIONI, psychologue spécialisée en Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA). Après dix années passées à exercer à l'Office Médico-pédagogique de Genève et au Centre d'éducation et thérapie cognitive à Lausanne, elle accompagnera plus particulièrement les jeunes enfants avec un TSA (dès l'âge de 12 mois) ainsi que leur famille sur la base du programme d'intervention recommandé par la Haute Autorité

de Santé. Cette thérapeute est certifiée au Early Start Denver Model (ESDM).

En attendant la rénovation de la maison Fillon (place du Champ Dunant) où sera installée une partie des soignants, une solution d'urgence doit être trouvée pour accueillir au mieux toutes ces nouvelles arrivées. Pour cela des bureaux temporaires vont être aménagés dans les locaux de la mairie.



De gauche à droite : J. Auguste (sage-femme), M-A Boeche (ostéopathe), C. Lemaire (psychologue), M. Fillon (adjointe), L. Baggioni (psychologue), C. Ramus (sage-femme), L. Rodei (orthophoniste), A. Landat (kinésithérapeute), Dr Tonnel (médecin généraliste), H. Dubouloz (adjoint), L. Pernier (adjointe), J.Y Meynet (adjoint), J. Déage (maire).

Départ en retraite

Après plusieurs reports, le départ en retraite de Christine DETRY et Mireille GIRARD a enfin pu être fêté. Les maires et conseillers municipaux d'Armoy et du Lyaud, les anciens maires des deux communes, les cinq employés du SIVOM, les enseignants et le personnel de l'école, actuels ou retraités sont venus les remercier pour les services rendus pendant de longues années au sein des secrétariats des mairies du Lyaud et du SIVOM.



Arbres fruitiers

à cultiver sans modération.

Les vergers constituent un véritable patrimoine génétique et culturel qui doit être préservé ou recréé.

Il est important de conserver cet héritage pour de multiples raisons :

- les vergers participent à la formation d'un paysage rural,
- ils sont une source de grande biodiversité,
- ils permettent de conserver des variétés fruitières locales qui sinon disparaîtraient,
- et dans cette ère où acquérir plus d'autonomie alimentaire et manger des aliments locaux est encouragé, quoi de mieux que des arbres fruitiers !

Vous avez certainement remarqué la plantation d'arbres fruitiers en face de notre mairie et de la maison d'autonomie. Au-delà des raisons évoquées plus haut, plusieurs idées peuvent découler de ces projets :

- un site d'animation pour les habitants de la commune à travers des ateliers de greffe, de taille, de cueillette par exemple,
- permettre un lien intergénérationnel en associant les enfants et les personnes de la maison d'autonomie à la plantation, à l'entretien, à la cueillette ou à la transformation des fruits,
- susciter des événements festifs, fédérateurs, conviviaux ouverts à tous comme le pressage du jus de pommes,
- en résumé, occuper l'espace et les habitants en créant du lien social.



Commémoration 8 mai

Dans le contexte géopolitique actuel, la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 a revêtu une émotion toute particulière. La présence exceptionnelle de 14 porte-drapeaux a honoré notre village.

Marion Lenne, députée de la Haute-Savoie et Patrick Bernard, Maire d'Armoy ont assisté à la cérémonie aux côtés de Joseph Déage.

Un verre de l'amitié a ensuite été partagé avec les habitants, élus et anciens combattants.

Le 21 avril a été célébrée la journée nationale du souvenir de la déportation, en présence des élus locaux et des associations de mémoire.



Concert des Aînés

Ce dimanche 3 juillet les Aînés du village étaient réunis pour un concerto pour violoncelle très singulier. Cette nouvelle animation a été très appréciée des nombreux convives.

Patricia NEELS, la violoncelliste, nous a enchantés avec des musiques variées, classiques, contemporaines et même savoyardes.

Pour prolonger cet instant, un apéro dînatoire a été servi par la commission des Aînés aidée par quelques membres du conseil municipal.

Tous les ingrédients étaient là : soleil, convivialité, joie de se retrouver après une période compliquée sur le plan sanitaire.

Rendez-vous est donné aux Aînés en décembre pour le repas annuel.



Troc' plantes et graines

Le dimanche 8 mai 2022 de 9h à 12h, rencontre et partage entre des jardiniers amateurs ou plus avertis sur le Champ Dunant au Lyaud pour la 18^e année.

Chacun apporte des plants et des graines de son jardin et vient ici les échanger contre des variétés ou des plantes différentes. Pas d'argent, tout est gratuit, les conseils, les plantes et les graines ; c'est un partage pour plus de biodiversité dans

son jardin potager ou d'ornement, ou d'arbres et arbustes fruitiers.

La vingtaine de tables a été remplie dès 9h par les jardiniers qui ont ainsi pu échanger des plants de légumes, salades, tomates, des fleurs annuelles ou vivaces. Sur le stand des Gardiens de Semences, ils ont aussi pu récupérer des graines de chou, poireaux, côtes de bette, basilic, persil et de nombreuses fleurs, soucis, œillets

d'Inde. Toutes les graines ont été récoltées par les jardiniers locaux et sont donc très adaptées à notre climat et nos terrains du Chablais. Elles sont reproductibles contrairement à celles des magasins et jardinerie qui sont le plus souvent des hybrides stériles.

Le stand des Incroyables Comestibles a été pris d'assaut ainsi que la grainothèque d'Armoy qui fonctionne dans le cadre de la bibliothèque et offre une grande variété de semences tout au long de l'année.

Les jardiniers débutants qui n'ont encore pas de plants ou graines à échanger sont bien accueillis et peuvent repartir avec des semences, des plants et des conseils pour faire des graines qu'ils apporteront l'an prochain au Troc du Lyaud.

Le troc de plantes et graines a lieu deux fois par an, en mai et en octobre. Il est soutenu par la municipalité du Lyaud qui fournit des affiches et met à notre disposition le chapiteau ainsi que les tables.

Josette Bidal des Gardiens de Semences

POUR PLUS D'INEOS

Gardiens de Semences :
www.gardiensdesemencescleman74.chablaispermaculture.fr
Incroyables Comestibles :
www.incroyablescomestiblesle-man74.chablaispermaculture.fr



Maison d'autonomie

La toute première Fête de l'été de la résidence autonomie le Vallon des Vouas a été célébrée le 24 juin dans la salle commune.

A la plus grande joie des locataires et de leurs invités, un buffet a été partagé autour d'un verre de l'amitié.

Ouvert à tous et avec quelques résidents de l'Ehpad du Verger des Coudry de Cervens, un loto s'est tenu dans la cour le 29 juin.

Commerçants et partenaires locaux avaient offert de nombreux lots dont une tablette numérique et une nuitée dans une yourte aux Gets.



Les premières fraises poussent dans le jardin partagé (installé par les employés du SIVOM) pour le plus grand plaisir des jardiniers de la maison.

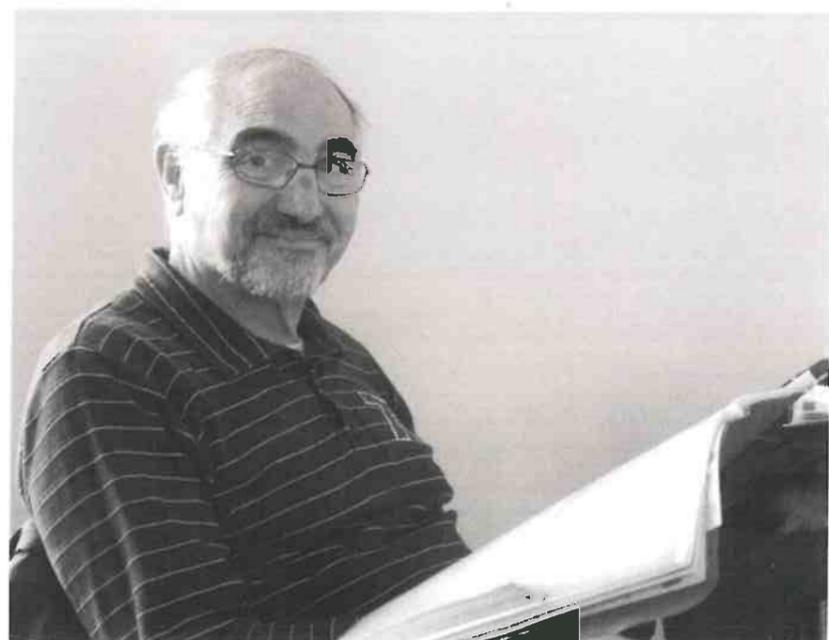


Les mots dits

Les 4 et 5 mars derniers, la troupe des Mots Dits a eu la joie de présenter son spectacle à la salle paroissiale du Lyaud. La pièce de Ray Cooney "Impair et père" a beaucoup fait rire un public venu nombreux.

Depuis, nous avons malheureusement dû faire face à la disparition de notre ami Guy Nicosia. Comédien depuis plus de vingt ans dans la troupe, il était bien plus, pour chacun de nous, qu'un simple camarade de scène.

Malgré tout, la troupe prépare un nouveau spectacle pour l'année prochaine. Alors... à bientôt.



Trail 2022

Une journée sportive et ensoleillée au cœur de notre village !

Dimanche 27 mars dernier, l'association des Chamois du Léman a organisé sa première course sur notre commune. Pas moins de 450 coureurs et marcheurs se sont élancés sur les sentiers du Lyaud mais aussi de Reyvroz et Orcier.

Les Chamois du Léman, passionnés de trail et course à pied mais aussi soucieux d'organiser un événement convivial avaient choisi de faire courir les traileurs sur deux distances : un trail de 9 km et un de 20 km. Une marche familiale a aussi été organisée et a rencontré un franc succès sur le parcours du 9 km.

Les deux tracés, exigeants et sur des terrains variés, ont régalé les participants. Le soleil était lui aussi présent et les sourires pouvaient se lire sur les visages.

Le départ et l'arrivée se situaient au Champ Dunant, place stratégique au cœur du village et le dimanche a été bien animé. Un ravitaillement à mi-

distance sur le grand parcours permettait de redonner un petit coup de pouce pour la seconde partie de la course.

Les Chamois du Léman ont choisi de travailler avec les commerçants locaux et chaque participant est reparti avec un produit local en plus de son lot de courbatures !

Cet événement était au profit de l'association thononaise Un Sourire à l'école qui a pour but de fournir des équipements aux enfants en situation de handicap. L'organisation et les bénévoles de la buvette leur étaient

confiés. L'association a également pu leur verser un chèque de 500 €.

De nombreux bénévoles ont œuvré aux côtés des Chamois du Léman pour que cette journée soit un succès. C'est un grand plaisir de pouvoir compter une animation de plus dans notre village. Nous remercions toutes ces personnes pour leur précieuse aide.

Malgré les efforts fournis pendant la course, beaucoup de traileurs veulent revenir... et espèrent pouvoir améliorer leur temps ou découvrir d'autres parcours... l'année prochaine !



INTERPRÉTONS LA NATURE

En plus des photos prises sur nos sentiers "d'interprétons la nature" la classe de CM1 de Magali LIOTARD est venue installer dans la forêt les histoires que des groupes d'élèves ont écrites. La commission sentiers va ainsi mettre en place durant l'été une histoire devant chacun des huit arbres concernés.

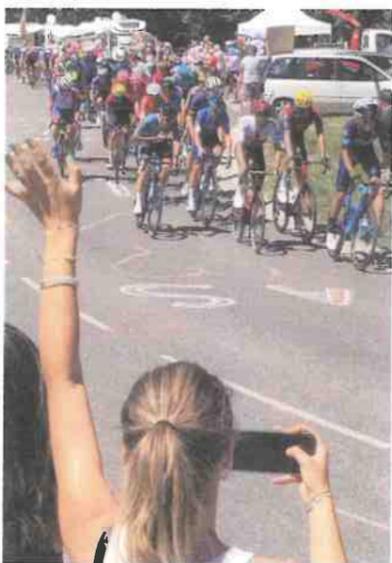
Bonne promenade à tous !



Tour de France

Le mardi 12 juillet, notre village a eu la chance de voir le passage du Tour de France de cyclisme, qui partait de Morzine pour rejoindre Megève. A cette occasion, la commune du Lyaud a organisé une journée événement sur le Champ de Beule, avec buvette et restauration grâce à l'ASLA (Association Sportive Le Lyaud-Armoiy) et l'épicerie les Deux Tartes, en attendant la caravane et le peloton.

Le dernier passage du Tour de France dans le Chablais remonte à 1981 avec Thonon-les-Bains pour ville étape.



Marché agrandi

Samedi 9 juillet l'habituel marché de producteurs de la place du Champ Dunant a été agrandi pour accueillir une trentaine d'artisans locaux. Plusieurs professionnels et les membres de l'association Chabl'Art ont largement répondu à l'invitation de la commission animation. Les horaires élargis jusqu'à 17 h, ont permis à de nombreux Lyaudains et voisins de venir se restaurer et glaner produits alimentaires, objets en bois, cuir ou cousus, bijoux, cosmétiques, jouets, ...

En milieu d'après-midi la fête s'est animée grâce à la participation du groupe Chant'Accord.

Après ceux de l'été 2021 et de Noël



dernier, il s'agissait de la quatrième édition de ces grands marchés. Une nouvelle tradition qui s'installe au village !

Prochain R'D'V

Nous vous donnons déjà rendez-vous en décembre pour le prochain.

Grand Prix des Hermones - Souvenir Cédric Dumont

Le dimanche 8 mai, le club cycliste Evian Vélo, présidé par Laurent Jacquemot, a organisé sa traditionnelle course au Lyaud.

Après presque 2 ans d'absence, les organisateurs et les coureurs étaient ravis de se retrouver sur les terres du Lyaud.

Pour la course des cadets, 39 coureurs se sont alignés au départ. Les évianais ont connu des fortunes diverses :

Médaille d'argent pour Max Henry, Lucas Baelen s'est placé 16°, Loïc Lacroix et Mattéo Cohelo terminent respectivement 21° et 26°. Thomas Le Flanchec, victime d'un bris de chaîne a été contraint à l'abandon.

En école de vélo, le club se classe 2° par équipe.

Les jeunes cyclistes Evianais ont obtenu des résultats très encourageants, après avoir donné le maximum, comme toujours.

Chez les pré-licenciés garçon, Léon Nortès obtient la médaille d'argent. Pour les poussins, Gaspard Servoz termine 6° et Evann Chatel 11°.

Pour les pupilles filles, Capu-

cine Servoz obtient la médaille de bronze devant Kim Ha Dong Blain au pied du podium (4°).

Joris Rambicur et Kylian Jacquemot, pupilles garçons montent sur le podium à la 2° et 3° place. Jesse Dumont Chatel termine 5°, Emile Nortès 8° et Anas Ferrat 12°.

Pour les benjamins, Vincent Colloud se classe 5° et Gabriel Mancardi 7°. Charly Vallet obtient la médaille d'argent chez les minimes, et Maxime Balzaretto termine 9°.

Les jeunes cyclistes et leurs parents ont passé une très belle journée sportive qui a pu avoir lieu grâce à l'investissement de nombreux bénévoles et à l'aide de la municipalité du Lyaud qui répond toujours présente aux sollicitations du club Evian Vélo.

L'équipe du Vélo Club Cluses Scionzier, qui a gagné le classement par équipe, s'est vu décerner le trophée du Challenge Cédric Dumont. Le VCCS remettra son titre en jeu l'année prochaine. Tous les jeunes d'Evian Vélo, et notamment Jesse se projettent déjà pour l'édition 2023, afin de ramener le Challenge au Lyaud.

Le jeudi de l'Ascension, Evian Vélo a de nouveau investi le parking du groupe scolaire pour préparer le Trophée Régional des Jeunes Cyclistes qui se déroulait les 28 et 29 mai à Corbas, près de Lyon.

Comme évoqué plus haut, le club remercie chaleureusement le Maire Jo Déage et son conseil municipal, toujours présents à ses côtés.



Podium pupilles



Départ de la course cadets



Départ de la course minimes



Podium prélicenciées filles



Podium des clubs

Tournoi de Pentecôte (ASLA)

Grande réussite du tournoi 2022 qui s'est déroulé dans une bonne ambiance avec un temps magnifique et une mobilisation exceptionnelle du staff, des éducateurs et des parents. 48 équipes de jeunes de 8 à 13 ans ont profité de ces deux belles journées grâce à une super organisation du club. Bravo à tous ces jeunes (environ 450 enfants). C'est environ 600 repas "spaghetti-bolo" et 200 frites saucisses qui ont été servis sur les 2 jours. Un grand merci à la quarantaine de bénévoles qui a permis le bon déroulement du tournoi.

Vainqueur U9 : Margencel
 Vainqueur U11 : Perrignier
 Vainqueur U13 : Bons-en-Chablais.

6 équipes ASLA étaient engagées avec un bon résultat d'ensemble et une finale pour les U11 contre Perrignier.

Merci encore à tous et à l'année prochaine.



Léo SEINGUERLET, meilleur gardien

RÉCOMPENSES U11



RÉCOMPENSES U13



Fête de *la musique*

Vendredi 17 juin, les lyaudains sont venus nombreux au D'Joss Bar pour célébrer le retour de la fête de la musique. L'école de musique a ouvert les festivités. Les groupes Chant'Accord, Zulliev'song et Elyxir ont animé la suite de la soirée.

Le public a pu se régaler des frites-diots du D'Joss Bar.

Mardi 21, l'épicerie Les Deux Tartes organisait à son tour un apéro-concert. Cette fois encore le public était nombreux pour applaudir la chanteuse Nina Zette.

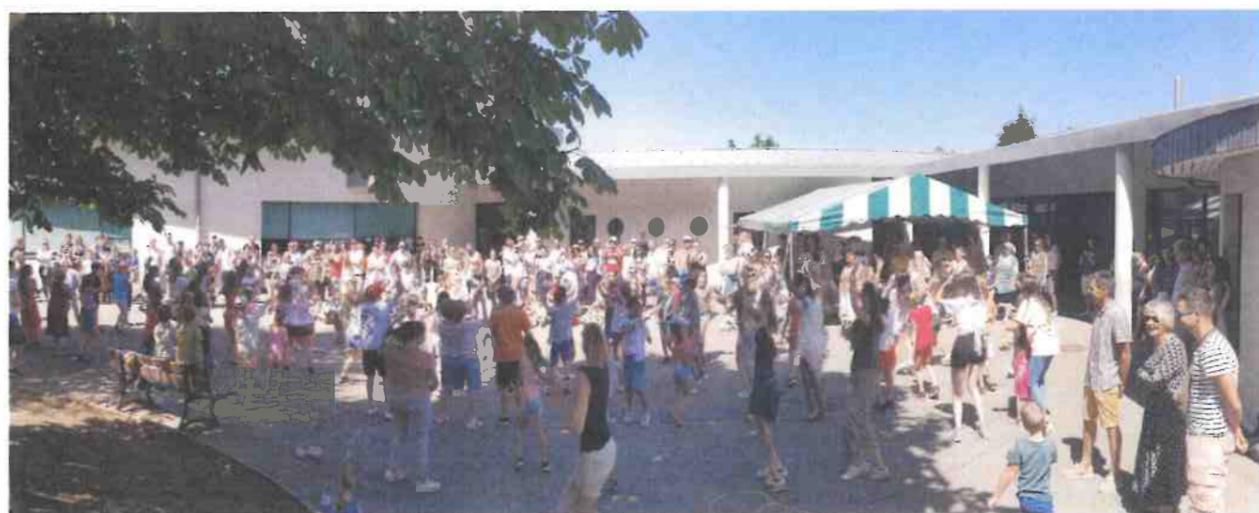


Fête de *l'école*

Samedi 25 juin au matin, juste avant la kermesse, de nombreuses familles sont venues profiter de la

fête de l'école organisée par les enseignants. Les enfants ont pu présenter leurs travaux ainsi que

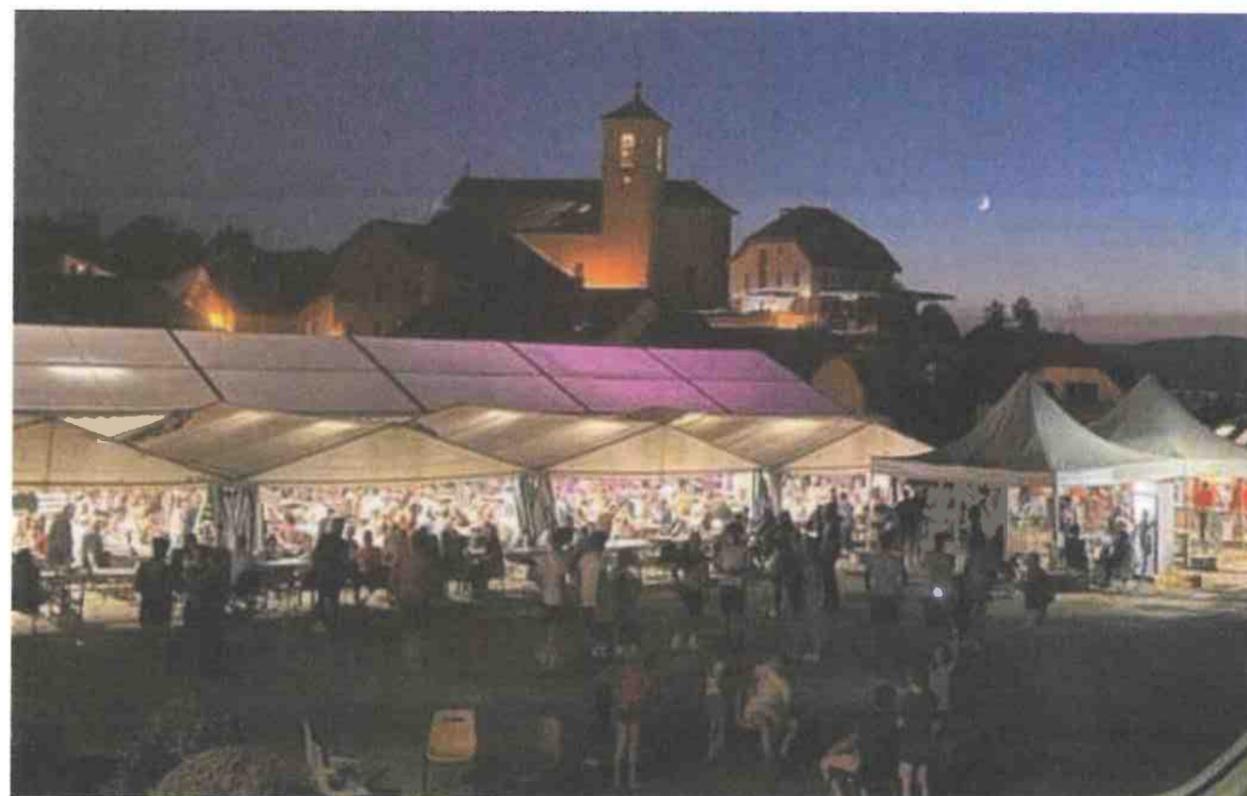
les chants et danses qu'ils avaient appris pour l'occasion.



Fête de *l'été*

Carton plein pour la fête de l'été organisée par l'ASLA, démarrée samedi soir avec le loto qui a réuni quelques 500 personnes. La braderie a ensuite ouvert la journée du dimanche dès 8h avec une trentaine d'exposants. Des jeux et des repas ont ponctué cette fête qui s'est achevée par une soirée dansante animée par Lemanime.

En raison de la sécheresse, un arrêté préfectoral de dernière minute a interdit le tir des traditionnels feux d'artifices. Merci aux bénévoles pour l'organisation de cette fête de village, qui depuis 2019 manquait aux étés du Lyaud.



En route pour le collège



Bonne
réussite
à tous !



Gouttes de vie

Tout ce que vous devez savoir sur le don de sang en quelques lignes...

Le don de sang, quésako ?

Il s'agit d'un prélèvement intraveineux, pas plus douloureux qu'une simple prise de sang.

Quelles sont les conditions pour donner son sang ?

- Être âgé de 18 à 70 ans.
- Ne pas être à jeun et s'être bien hydraté.
- Être en forme. Il est conseillé d'éviter de pratiquer des activités génératrices de fatigue ou à risques comme une conduite prolongée ou une station debout prolongée, dans les heures qui suivent un don de sang.
- Peser au minimum 50 kilos.
- Ne pas être enceinte ni avoir accouché depuis moins de 6 mois.
- Absence d'intervention chirurgicale récente (dans les 4 derniers mois).
- Ne pas avoir pris d'antibiotique au cours des 2 dernières semaines, ni avoir eu d'infection au cours des 6 derniers jours (angine, bronchite, fièvre, rhino...).
- Ne pas avoir eu de soins dentaires 3 jours précédant le don.
- Ne pas avoir eu de piercing ni de tatouages dans les 4 derniers mois précédant le don.
- Ne pas avoir consommé de drogue.
- Un questionnaire renseigné avant le passage auprès du médecin indique l'ensemble des restrictions au don.

Quelle quantité de sang donne-t-on ?

La quantité de sang prélevé lors d'un don se situe entre 420 et 480 ml. Ce volume est prélevé en fonction du sexe, et du poids du donneur.

Quel est le nombre de don du sang maximum par an ?

Pour les hommes, 6 dons.

Pour les femmes, 4 dons.

Homme ou femme, un délai de 8 semaines minimum est nécessaire entre 2 dons de sang total, temps nécessaire pour que les cellules sanguines se régénèrent.

Est-ce que je peux donner mon sang si j'ai eu le Covid ?

Vous ne pouvez pas donner votre sang si :

- Vous avez été testé positif au Covid-19 ou présentez des symptômes. Il vous faudra patienter 14 jours après la disparition des symptômes ou après avoir été testé positif avant de pouvoir donner votre sang.
- Vous n'êtes pas vacciné et êtes en contact d'une personne ayant le Covid-19. Vous devrez patienter 14 jours après le dernier contact.

- Vous êtes asymptomatique bien que testé positif au Covid-19, 14 jours de délai sont nécessaires avant de pouvoir donner.

Les homosexuels peuvent-ils donner leur sang ?

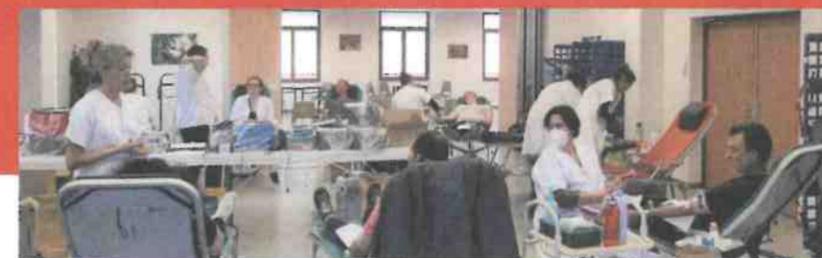
Depuis le 16 mars 2022, tous les personnes, quelle que soit leur orientation sexuelle peuvent donner leur sang.

Le critère d'accès au don faisant référence aux partenaires sexuels est le même pour toutes et tous, c'est à dire un mono partenariat réciproque dans les quatre mois précédant le don.

Plus aucune question relative au genre du partenaire sexuel du donneur ne sera posée, ni dans le questionnaire ni lors de l'entretien préalable réalisé par un médecin ou un(e) infirmière.

Forts de ces renseignements, n'hésitez pas à franchir le pas et prendre rendez-vous sur le site <https://mon-rdv-don-de-sang.efs.sante.fr> pour une (plusieurs serait merveilleux) de nos prochaines collectes à la mairie du Lyaud :

- mercredi 3 août
- mercredi 28 septembre
- mercredi 30 novembre



Foyer rural

La saison 2021/2022 se termine pour le Foyer. Après les 2 saisons précédentes très perturbées par le Covid, la confiance dans plus de normalité est peu à peu revenue. Cette saison, ce sont environ 250 personnes qui ont participé aux 13 activités proposées. Il y eut encore une alerte covid en février, quelques cours ont dû être suspendus ou modifiés, mais ont pu assez vite reprendre.

Merci à toutes les personnes qui ont fait confiance et soutenu le Foyer, nous savons que ce ne fut pas toujours facile. On croise les doigts pour la saison prochaine !

Pour 2022/2023, le Foyer devrait reprendre quasiment (il y a 1 ou 2 incertitudes) les mêmes activités que cette année, avec en plus le retour du dessin,

du do-in et de la méditation adulte, qui avaient été mis entre parenthèses, covid oblige. Pour les enfants, le théâtre et le multisports ne reprendront pas, mais une activité yoga sera proposée aux 3/5 ans et 6/12 ans.

Nous vous espérons nombreux, il y en aura pour tous les âges et tous les goûts ! Les inscriptions se dérouleront :
- Samedi 3 septembre de 9 h à 11 h 30 (vous pourrez rencontrer les animateurs) et de 14 h à 16 h 30, salle polyvalente d'Armoy.

- Mercredi 7 septembre de 17 h à 19 h, salle de réunion sous la mairie d'Armoy.

- Tous les mardis de 9 h à 12 h, lors des permanences du foyer, salle de réunion d'Armoy.

L'exposition artisanale d'automne, après 2 années de suspension, est programmée les 29 et 30 octobre à Armoy. Artisans amateurs, visiteurs, à vos agendas...

Permanence du foyer

Tous les mardis de 9h à 12h (hors vacances scolaires),
salle derrière la mairie d'Armoy.
06 51 13 72 36 - foyer.armoy.leyaud@gmail.com

Association sportive *Le Lyaud / Armoy*

Retour sur une saison complète après Covid.

L'équipe 1 ASLA finit à la 2^e place de sa poule (D3) et accède à la D2.

Un grand merci au coach David et aux joueurs pour cette super saison avec du sérieux et de la volonté.

L'équipe 2 termine 3^e de sa poule (D5) et manque la montée de peu, il y a un gros potentiel dans ce groupe qui a raté son début de saison mais qui a fini en apothéose en battant les 1^{er} qui étaient invincibles (13 victoires en 13 matchs).

Merci à tous les coachs (très nombreux) de l'école de foot pour cette saison qui a été une réussite U7, U9, U11 et U13 avec un effectif complet dans toutes les catégories, c'est une centaine de gamins à gérer.

Pour le groupement : bonne saison des U15 et U17 ; moins bonne pour les U20 qui ont fini par un forfait général.

INSCRIPTIONS SAISON 2022-2023 :
licenseasta@gmail.com



La saison 2022/2023 s'annonce bonne et toutes les personnes désirant rejoindre le club seront les bienvenues.

Le festival de théâtre

Très, très beaux moments pour ce 20^e festival !

Après l'annulation de l'édition 2021, troupes, public et bénévoles avaient hâte de revivre l'ambiance du festival. Des retrouvailles chaleureuses qui ont amplifié la convivialité habituelle et apporté une bouffée d'oxygène. Le spectacle vivant retrouvait sa place pendant deux week-ends, nous offrant des moments de grande qualité qui ont ravi le public.

Plaisir de retrouver des troupes que nous avons déjà pu apprécier lors de nos précédentes éditions, mais aussi découverte de deux compagnies qui nous ont régalé en nous apportant beaucoup d'humour avec Gertrude la clown et ses chanteurs lyriques, et beaucoup d'émotion avec l'interprétation magistrale de Camille Claudel. Nous avons hâte de les retrouver sur la scène d'Armoy.

Le spectacle jeune public a conquis petits et grands en nous contant une belle histoire sur la protection de nos forêts.

Cette 20^e édition nous a également permis de connaître Vincent Dheygre auteur de "Out of memory", une belle rencontre !

Un grand merci à tous pour votre participation et bien sûr un très très grand merci aux bénévoles sans qui rien ne pourrait se faire.

Dates à retenir

Nous espérons vous retrouver nombreux en 2023, les 17, 18, 19, 24, 25 et 26 février.

www.festival-theatre-armoy.fr



Merci Daniel

Daniel Favre-Victoire n'est jamais monté sur la scène d'Armoy et pourtant il a été un grand acteur du Festival. Surnommé "le cuisinier du festival" il savait, tel un metteur en scène, diriger sa troupe en cuisine, lieu où les festivaliers aiment se retrouver.

Bon repas, rires et moments conviviaux entre comédiens et bénévoles ont grandement contribué à la notoriété du festival.

Au nom de tous, un grand merci pour la part que tu as pris à cette réputation.



APE *Association des Parents d'Elèves*

Créée en 1991, l'Association des Parents d'Elèves organise, tout au long de l'année, des manifestations afin de financer les sorties scolaires de l'école maternelle et élémentaire Armoy-Le Lyaud. Elle est composée, cette année, de 19 membres actifs et d'une cinquantaine d'aides ponctuelles. Grâce à la participation de tous, divers événements (voile, théâtre, cinéma, musée et autres activités pédagogiques organisées par les instituteurs) ont été proposés à nos 346 élèves.

Privés de notre loto en ce début d'année, nous avons pu renouer le lien avec la population des deux

villages grâce à notre traditionnelle vente de lasagnes produites par nos fournisseurs locaux. C'est toujours un plaisir de voir l'implication des habitants qui participent à nos manifestations.

A chaque veille de vacances, les goûters crêpes devant l'école remportent également beaucoup de succès auprès des élèves.

Le moment très attendu par les enfants, avant l'été, reste la kermesse organisée au Champ Dunaire. Cette année l'atelier football américain des Black Panthers, et le château gonflable sont venus compléter l'animation Zumba, l'atelier

maquillage, le tir à l'arc, la pêche aux canards et autres jeux. Convivialité et bonne humeur étaient au rendez-vous de cette fête ouverte à tous.

Toute l'équipe de l'APE remercie les bénévoles, parents, habitants, instituteurs, commerçants, membres du SIVOM et de la mairie qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé à nos manifestations.

Nous vous souhaitons un bel été et nous réjouissons de vous retrouver à la rentrée de septembre.



Ecole de musique

L'année 2021-2022 touche à sa fin. Notre école de musique tire bien son épingle du jeu :

- Nous avons pu faire aboutir le projet de création de notre logo, qui participe à notre identité et à notre visibilité.
- Nous avons pu refaire, comme l'année dernière, une belle audition en plein air, ouverte sur le village, au Champ Dunant. Sous un soleil radieux, se sont réunis dans la joie de nombreux musiciens, spectateurs et curieux de passage. Encore une fois, la musique fut un formidable outil de convivialité !

Après les concerts de la fête de la musique en juin dans chacun des deux villages d'Armoys et du Lyaud, le bureau va pouvoir se consacrer à préparer une belle rentrée 2022, avec nous l'espérons la création d'un orchestre adulte (si intéressés: faites-vous connaître !).

Nous souhaitons que notre école de village reste bien ancrée, accessible et qu'elle continue à fructifier ! Toute bonne volonté est bienvenue même pour un coup de main ponctuel.

*Bel été à tous
et rendez-vous le 3 septembre !*

Marion, Mélanie, Céline et Sébastien.



La grange aux violons

La grange aux violons a ouvert ses portes.

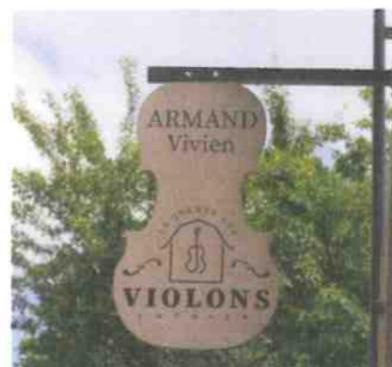
Vivien ARMAND, diplômé de l'école nationale de lutherie de Québec (Canada) a partagé son savoir-faire à Taiwan, à Lausanne et bien évidemment à Crémone en Italie, "LA" capitale mondiale de la lutherie et ville natale de Stradivarius.

Après ces années de globe-trotteur qui lui ont assuré une formation solide, c'est donc au Lyaud, et après rénovation de la grange du 170, rue du Sanjhon, qu'il devient indépendant et crée son atelier et sa boutique.

Vivien répare, fabrique, vend et loue Violon, Alto, Violoncelle et Contrebasse.

Accessoires et archets sont également disponibles à la vente.

Il vous accueillera de lundi à vendredi, de 8 h à 19 h.



Enseigne créée par Graphix laser



CONTACT

Vivien ARMAND
www.grange-aux-violons.fr
04 58 66 73 72

Graphix laser

Depuis décembre 2021, Graphix Laser s'est installée au 6, chemin des Derrys.

Pour vos travaux de découpe, de gravure et de marquage au laser, Julien vous accueillera sur rendez-vous dans son atelier.

Pilotée par ordinateur, sa machine laser vous permettra de réaliser vos objets publicitaires, cadeaux, couteaux, enseignes ou encore vos plaques de boîte aux lettres.



Vos dessins, motifs ou écrits seront incrustés sur le support de votre choix : plexiglass, papier, bois, carton, liège, cuir et d'autres encore.



CONTACT

juliengraphixlaser
graphixlaser@gmail.com
06 18 71 63 27



Mosaïque

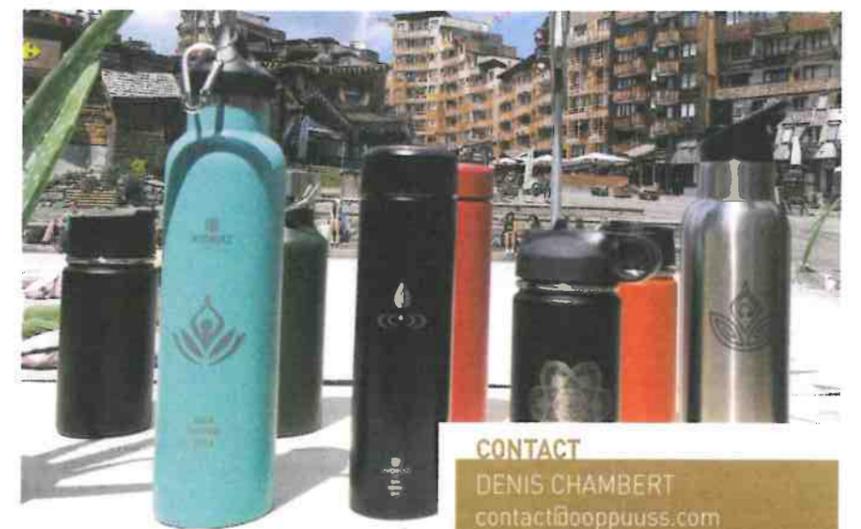
Merci à Christelle MELON pour la réalisation de cette jolie mosaïque qui orne désormais le socle d'un des lampadaires de la rue des jardins.

Ooppuuss

OOPPUUSS est spécialisée dans la gravure laser personnalisée. Denis et Clio CHAMBERT répondent dès maintenant à vos besoins et vous accueilleront dans leur atelier, rue du Sanjhon, en fin d'année.

Les thermos, totalement personnalisables (textes, logos, graphismes divers...) grâce au laser d'OOPPUUSS, sont isothermes pour le chaud et le froid, à double-paroi, en inox alimentaire, de grande qualité.

Vous pouvez suivre la page Instagram ou Facebook d'OOPPUUSS. SAS et les retrouver cet été à Avoriaz lors des HarleyDays et des deux fêtes de la montagne, ou encore en septembre lors de la mythique course de VTT "La forestière" à Oyonnax.



Pour diminuer vos déchets plastiques, pensez OOPPUUSS.

CONTACT

DENIS CHAMBERT
contact@ooppuuss.com
07 86 13 54 95
ooppuuss.sas

Thonon *agglomération*

EAU ET ASSAINISSEMENT :
UN CHANTIER LANCÉ
CET ÉTÉ AUX VOIGÈRES

€ *chiffre*
500 092 euros
financés et réalisés par
Thonon Agglo

Les travaux démarreront d'ici fin juillet et devraient durer six mois environ.

Ils concerneront la route des Bois, la route des Voigères et la partie haute de la route des Cruets, dans le secteur du cimetière.

Une antenne d'eaux usées existante sera raccordée sous le domaine public pour améliorer la gestion patrimoniale du réseau.

Une extension sera également créée pour un raccordement pérenne de la nouvelle résidence autonomie.

L'alimentation en eau potable sera en parallèle sécurisée pour les habitations du secteur par un maillage de deux réseaux, et le renouvellement d'une conduite.

Les travaux seront conduits par phases, avec la mise en place ponctuelle de déviations. D'un coût total de 500 092 €, ils seront intégralement financés et réalisés par Thonon Agglomération.

Nouveau : *tri des cartons*

Deux nouveaux containers de tri ont été installés par Thonon Agglomération près du cimetière. Ils sont destinés à la collecte des cartons bruns du village. Trois autres seront prochainement installés sur le point propre de la route d'Armoy. Plus besoin de se rendre à la déchetterie pour leur recyclage !

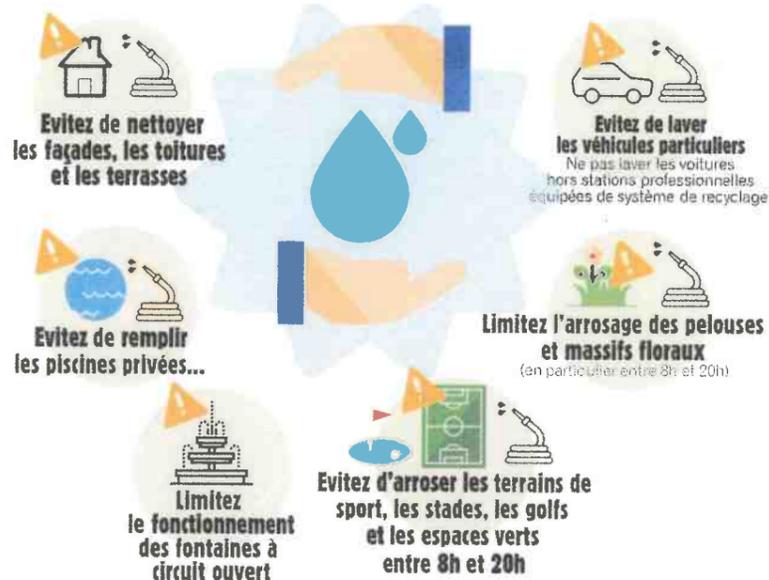


Dans les secteurs placés en vigilance, chacun peut agir pour économiser l'eau!



La Haute-Savoie passe en vigilance !

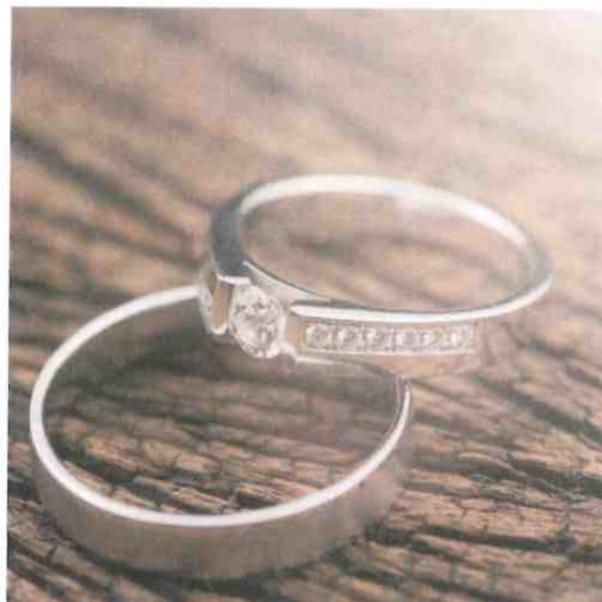
PRÉSERVONS LA RESSOURCE EN EAU
en adoptant un comportement **éco-citoyen**



Retrouvez l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État de la Haute-Savoie
www.haute-savoie.gouv.fr @Prefet74

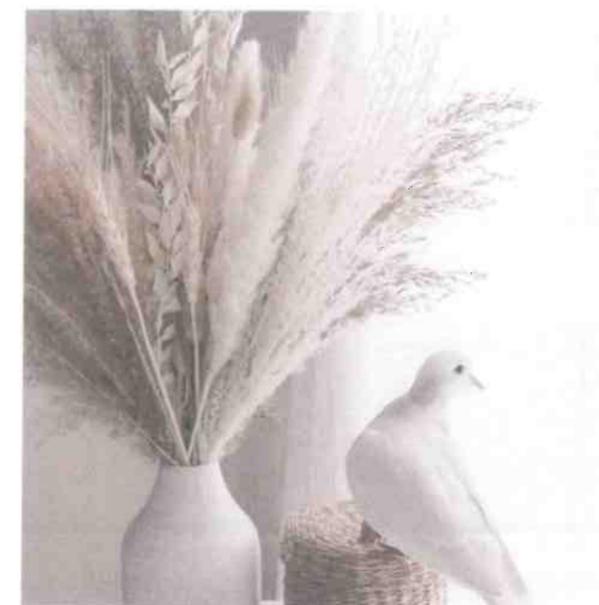
THONON agglomération

Etat civil *Début 2022*



Naissances *Bienvenue*

- DUSSETIER Hugo, né le 01 février 2022
- BOECHE LUNEAU Jade, née le 01 avril 2022
- LABBÉE Laly, née le 13 juin 2022
- MARULLAZ Louis, né le 24 juin 2022
- GULOT Eva, née le 8 juillet 2022



Décès *Souvenirs Respectueux*

- DUPRAZ Yvette, veuve DUBOULOZ, décédée le 9 janvier 2022
- FAVRE-VICTOIRE Daniel, décédé le 28 janvier 2022
- ROSSI Kévin, décédé le 28 janvier 2022
- ROY Daniel, décédé le 6 février 2022
- PELLIEUX Corinne, décédée le 13 mai 2022
- DÉTRAZ Michel, décédé le 7 mai 2022
- PASQUIER Marie, Annie, Géraldine veuve FILLON, décédée le 20 juin 2022
- CHATELLAIN Auguste-Xavier, décédé le 10 août 2022
- PETIT Ginette, veuve GAUTRON, décédée le 13 août 2022
- CARUSONE Giovanni, décédé le 18 août 2022

Mariages *Félicitations*

- PIERSON Sandra et CARRIER Anthony, mariés le 7 mai 2022
- MESCHI Sandra et RAGGI Mathieu, mariés le 28 mai 2022
- REYNAUD (Raphaëlle) Wendie et GILLET Alexandre, mariés le 18 juin 2022
- MASSON Sarah et FRANÇOIS Quentin, mariés le 16 juillet 2022
- MEYNET Laura et TIZI-UGDAL Grégory, mariés le 13 août 2022

Les réglementations

Hauteur des plantations

Une distance minimale de 0,50 m, de la limite séparatrice pour les plantations (de basse tige) ne dépassant pas 2 mètres.

Une distance de 2 mètres minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dit de haute tige) destinés à dépasser 2 mètres de hauteur.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est implanté l'arbre jusqu'à la pointe.

En présence d'un mur :

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toutes espèces peuvent être plantés en espalier de chaque côté du mur séparatif sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance mais ne pourront dépasser la crête du mur.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin.

Ces demandes ne peuvent être effectuées que par un propriétaire ou son usufuitier. Un locataire ou un fermier ne sont pas habilités.

Les haies végétales doivent être constituées d'espèces locales variées (charmilles, ...). Les haies régulières de conifères (thuyas...) sont interdites.

Rappel

Nous rappelons que les haies en bordure de voiries doivent être taillées par les propriétaires.

Les incivilités

Les tables de pique-nique récemment installées au champ Dunant ont déjà été dégradées (brûlures, cassures). De nombreux mégots jonchent le sol y compris près du parc dédié aux jeunes enfants. Pour la convivialité et surtout la sécurité et la santé de tous, ce lieu de partage doit être respecté

Travaux bruyants

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non-exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
- les samedis et jours fériés de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

Les travaux bruyants sont interdits le dimanche.



Poubelles ménagères

Pour éviter que les sacs poubelles ne soient éventrés par les animaux et les déchets répandus sur la voie publique, il est recommandé aux particuliers d'utiliser des conteneurs.

Ceux-ci doivent être retirés de la voie publique après la collecte.



Déchetterie

Il est vivement conseillé d'utiliser des filets ou des bâches sur votre remorque afin que les déchets verts (branchages, feuillages...) ne tombent pas sur la voie publique. Merci de votre compréhension.

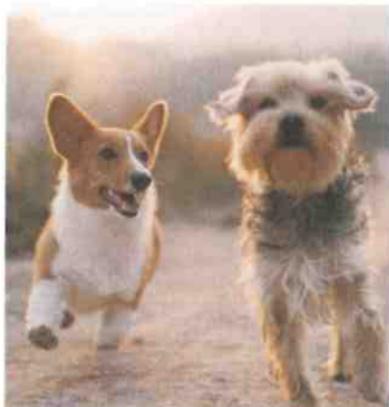
Nos amis les chiens

La municipalité rappelle que la divagation des chiens est interdite : trop de chiens errent dans la commune. Les sacs d'ordures ménagères sont déchirés.

Le Champ Dunant fréquenté par les enfants est interdit aux chiens.

Les propriétaires sont priés de ramasser les déjections de leurs animaux sur les trottoirs.

Nous demandons ainsi aux propriétaires de respecter l'environnement des riverains et de tous.



Nos associations

Viens taper dans le ballon avec nous !

Le Président : Florent EYDELY au 06 99 26 36 45

Président du groupement ALP.es (Armoy / Le Lyaud / Perrignier) pour les catégories U15 - U 17 - U19 : Virginie COMBE

Les vétérans avec Fred BORETTI au 06 80 64 71 76

Roland GARROS bientôt pour toi !

Contact : Guillaume DUPRAZ au 06 10 97 43 93.

Tu veux prendre l'air ?

Alors chasse avec Michel MIGLIASSO au 04 50 73 95 12.

Être ou ne pas être...

Théâtre "Les Mots Dits" avec François GALLAY au 04 50 70 56 99.

L'association des PARENTS D'ÉLÈVES t'attend !

au 06 82 52 17 93 avec Lionel BONNEVIALLE.

Sports et Loisirs

Tu peux encore choisir !

Demande André JACQUEMOT, président au 06 81 38 63 16

L'école de musique

Le Lyaud / Armoy

aimerait jouer avec toi...

Marion PERILLAT au 06 86 57 17 40

musiquelelyaudarmoy@gmail.com.

Les activités

du Foyer Rural Culturel

Tél. 06 51 13 72 36

ou foyer.armoy.lelyaud@gmail.com

Une "GOUTTE DE VIE"

glisse chez...

André VULLIEZ au 04 50 71 78 25.

Les gardiens des semences

Josette BIDAL

au 06 32 69 97 57.

L'association culturelle et sociale St-Nicolas

est prête à vous recevoir chez André CORNIER au 04 50 73 95 08. (responsable location salle paroissiale)

Ski Club Chablais Nordic

pratique du ski de fond, loisirs et compétition

Président : J.-J. HENRY

Secrétaire adjoint : Hervé TESSIER au 06 77 09 46 59

www.chablaisnordic.com

chablaisnordic@orange.fr

Les Incroyables Comestibles

Elisabeth ROCHETEAU

au 06 74 96 01 26.

Vous avez les boules !

Nous avons la solution !

Club Lyaud pétanque

Président : Michel MIGLIASSO

06 33 94 92 42.

Comité rédaction du bulletin

Joseph DÉAGE

Jean-Yves MEYNET

Emilie BON

Corinne CORBÉ-COUËDEL

Nermine JORDAN

Benjamin TOURNIER-DANIEL

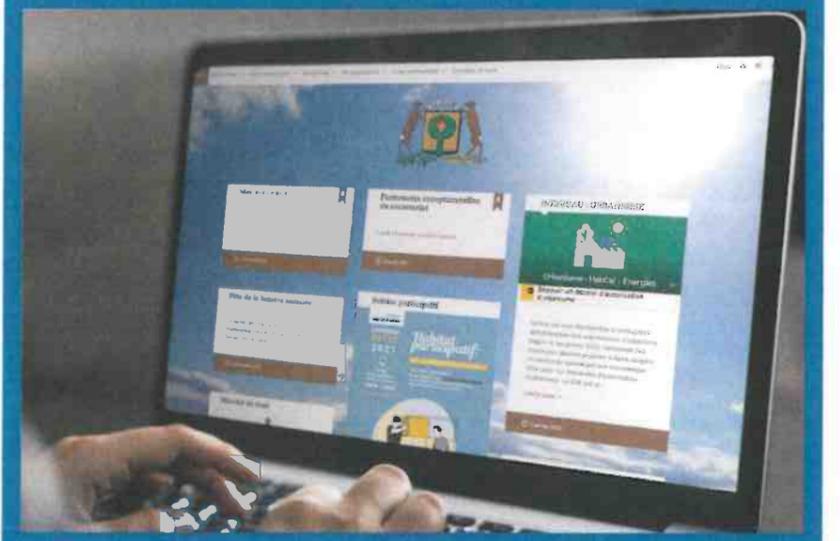
Les articles des associations ont été réalisés par leurs présidents.

Création et impression :
Fillion imprimerie

CONSULTEZ LE SITE INTERNET DU LYAUD www.le-lyaud.fr

Vous y trouverez des articles et des photos sur les événements qui rythment la vie de notre village, un calendrier des rendez-vous à venir, un archivage des manifestations passées et des

bulletins municipaux. Mais également tous les renseignements sur la municipalité, les associations, les services, vos démarches administratives...



Planning des manifestations 2022

DATE ET HORAIRE	MANIFESTATION	ASSOCIATION	LIEU
28/09/2022	Don du sang	Goutte de vie	Salle communale - Le Lyaud
08/10/2022	Repas animé	Comité des fêtes d'Armoy	Salle des fêtes - Armoy
09/10/2022	Troc de plantes	Mme Josette Bidal	Champ Dunant - Le Lyaud
29/10/2022	Fête de la Châtaigne	Comité des fêtes d'Armoy	Commerces - Armoy
29 et 30/10/2022	Exposition artisanale	Foyer Rural Culturel Armoy-Le Lyaud	Salle des fêtes - Armoy
05 et 06/11/2022	CROSS	Association Sports & Loisirs	Champ Dunant - Le Lyaud
11/11/2022	Cérémonie du 11 novembre	Municipalité du Lyaud	Monument aux morts - Le Lyaud
26/11/2022	Loto	Association des Parents d'Elèves	Salle des fêtes - Armoy
26 et 27/11/2022	Exposition	Chabl'Arts	Salle communale - Le Lyaud
30/11/2022	Vente de sapins	Association des Parents d'Elèves	Groupe scolaire
04/12/2022	Repas des aînés	Commission des Aînés du village	Salle communale - Le Lyaud
09/12/2022	Fête de la lumière	Commission animation & culture	Salle communale - Le Lyaud
18/12/2022	Noël des enfants	Comité des fêtes d'Armoy	Salle des fêtes - Armoy

Transports en commun



Attention pour la rentrée scolaire 2022 :
modification des horaires de transport en commun.
Nous vous invitons à vérifier directement sur le site internet de Thonon agglomération.

Fonds Genevois

Rappel : les travailleurs frontaliers genevois sont invités à se déclarer en mairie.



Elections Présidentielles

1^{er} tour présidentielles : 10 avril 2022

Nombre d'inscrits sur les listes électorales : 1416
Nombre de votants : 1143
Abstentions : 273
Blancs : 27
Nuls : 4
Nombre d'exprimés : 1113

Nathalie ARTHAUD5
Fabien ROUSSEL.....16
Emmanuel MACRON.....336
Jean LASSALLE40
Marine LE PEN.....279
Eric ZEMMOUR84
Jean-Luc MÉLENCHON.....156
Anne HIDALGO19
Yannick JADOT96
Valérie PÉCRESSE31
Philippe POUTOU14
Nicolas DUPONT-AIGNAN.....37

2^e tour présidentielles : 24 avril 2022

Nombre d'inscrits sur les listes électorales : 1419
Nombre de votants : 1125
Abstentions : 294
Blancs : 79
Nuls : 15
Nombre d'exprimés : 1031

Emmanuel MACRON.....606
Marine LE PEN.....425

Elections Législatives

Département de la Haute-Savoie, Commune du LYAUD,
Canton de Thonon-les-Bains, 5^e Circonscription.

1^{er} tour : 12 juin 2022

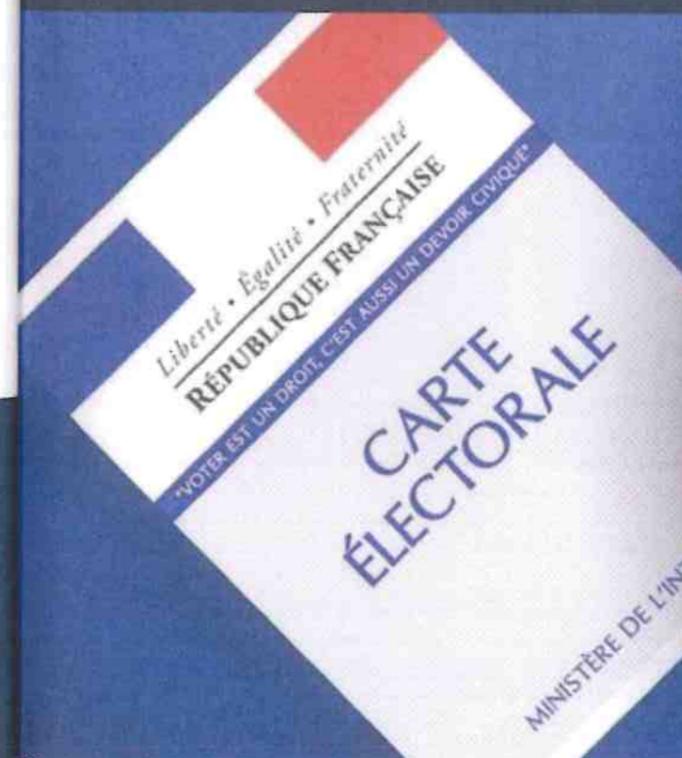
Inscrits : 1426
Votants : 704
Exprimés : 683
Abstentions : 722
Blancs : 11
Nuls : 10
Blancs + nuls : 21

CandidatsVoix
DION Sophie.....55
DUCROT Guillaume.....41
VICO Céline34
CAPELLI Audrey10
TERRINI Jessica.....119
LEMMO GAUD Barbara.....18
DUVOCELLE Quentin34
BOUREL Michel11
MARTIN-COCHER Odile.....149
MESSIN Michelle16
BALLY Michelle7
VIOLLAND Anne-Cécile189

2^e tour : 19 juin 2022

Inscrits : 1426
Votants : 679
Exprimés : 607
Abstentions : 747
Blancs : 46
Nuls : 26
Blancs + nuls : 72

CandidatsVoix
MARTIN-COCHER Odile244
VIOLLAND Anne-Cécile363



SAS Électricité & Travaux Publics
DEGENÈVE

Canalisations électriques et télécommunications
Terrassements et VRD
Entretien des réseaux d'éclairage extérieur

285, route du Col de Terramont - 74470 LULLIN
Tél. 04 50 73 81 64
E-mail : degeneve.electricite@orange.fr

SARL Hervé Frossard
Plomberie - Chauffage - Sanitaire
Installation - Dépannage - Entretien

173 Route de la Glère
74200 LE LYAUD
sarlhervefrossard@gmail.com
04 50 73 03 21

Allianz

Frédéric ARRACHART et Noémie GEORGE
Toutes assurances et placements

10, square Aristide Briand 1200, route de Noyer
74200 Thonon 74200 Allinges
Tél. 04 50 71 29 92 Tél. 04 50 73 94 67
arrachart-george.thonon@allianz.fr
arrachart-george.allinges@allianz.fr

EMC TP

TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT - ADDUCTION D'EAU
AMÉNAGEMENTS DE SURFACES - RÉSEAUX DIVERS

ZI de Vongy - 74200 THONON
Tél. 04 50 26 68 88
accueil@emc-tp.com

Les petits ramoneurs
qui vous apportent le bonheur !

RAMONEUR
Pascal SAILLET

140, Route des Bois - LE LYAUD
04 50 73 90 24

FILLION
IMPRIMERIE

74200 ALLINGES (HAUTE-SAVOIE)
Tél. 04 50 26 29 13

CHARPENTE MENUISERIE ENTRETIEN RENOVATION

PERRET-JEANNERET & COMPAGNIE

OSSATURE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE
Tél. 04 50 70 54 79 - 74200 ALLINGES

TAXI HORIZON
STEPHANE FALVO & GILLES MOREL-VULLIEZ

TAXI POUR MOTIF MÉDICAL, LUX, GRANDEUR
TAXI ET TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS

HÔPITAUX - ACCOMPAGNEMENT
FORMALITÉS ADMINISTRATIVES...
GARES - AÉROPORTS...
TOUTES DESTINATIONS - EXCURSIONS
LIAISONS STATIONS - COLIS EXPRESS

04 50 70 4 70 8
06 87 81 59 81
06 88 85 24 22

taxihorizon@orange.fr

MENUISERIE - AGENCEMENT
RÉNOV' CHARPENTE - ESCALIER
artisan
Bruno COUEDEL

Service au Particulier - Syntex Entreprise

165 ch. des Jardins - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 71 60 39 - Fax 04 50 71 94 45
bruno-couedel@wanadoo.fr

G. DUBOULOZ
1 ENSEIGNE - 2 MAGASINS

Le Bricolage
Magasin Avenue Jules Ferry
74200 THONON
Tél. 04 50 71 14 66
Fax. 04 50 71 14 28
www.dubouloz.net

La Décoration
Magasin ZA du Lary
74200 MARIN
Tél. 04 50 71 35 82
Fax. 04 50 70 27 51

Nous remercions
tous
nos annonceurs !

Conseils en diététique
et micronutrition
Matériel médical
Oxygénothérapie - Orthopédie
Location - Livraison à domicile

Valérie et Marie-LACABA - Tél. 04 50 70 51 93
pharmaciedenoyer@perso.alliads.net
388, av de Thonon - Noyer - 74200 Allinges

REFFÉRENCE

ZI VONGY 74200 THONON
T 04 50 71 54 17
mcm55@wanadoo.fr

LES PLAGNES
74360 LA CHAPELLE
T 04 50 73 51 38
F 04 50 73 51 09

MCN

TRAVAUX PUBLICS - GÉNIE CIVIL - VRD

Pompes Funèbres Chablaisiennes
MERCIER

SALONS FUNÉRAIRES • SALLE DE CÉRÉMONIES
INHUMATION - CRÉMATIION • MARBRERIE

2, rue Chabodan
THONON-LES-BAINS
04 50 26 53 04
pfm@wanadoo.fr
pompesfunebreschablaisiennes.com

BORETTI & FILS
Chauffage - Sanitaire
Energies Renouvelables

ANTHY-THONON
04 50 71 07 30

Le D'JOSS Bar

LA POSTE COTO DOD MICO ilibo

Tél. 04 50 73 38 46

BAR / RESTAURATION / DÉPÔT DE PAIN
Jocelyne et Denis BEL vous accueillent au D'JOSS BAR dans l'arcade commerciale de la Commune, située 13 rue de la Mairie. Ce commerce est un lieu de rencontre et de convivialité proposant un service de bar, de restauration, de pizzas à emporter et de dépôt de pain. Au marché le samedi matin.

HORAIRE
Bar : - lundi : 7 h - 14 h
- mardi, mercredi et jeudi : 7 h - 14 h et 17 h 30 - 20 h
- vendredi et samedi : 7 h - 14 h et 17 h 30 - 22 h
- fermé le dimanche

Restauration :
Du lundi au vendredi : MENU DU JOUR le midi.
Vendredi soir, samedi midi et samedi soir : MENU À LA CARTE (Réservation conseillée).
PIZZA ouvert le soir sauf le lundi et dimanche.

LA POSTE

Le point poste est un service proposé par Jocelyne et Denis BEL, gérants du commerce le D'JOSS BAR situé au centre du village.

HORAIRE
- lundi : 7 h 30 - 11 h 30
- mardi au samedi : 7 h 30 - 11 h 30 et 17 h 30 - 19 h

Une conseillère
qui vous veut des biens.

Lucyane SAILLET
06 74 80 00 50
lucyane.saillet@ladfrance.fr
ladfrance.fr

Vous souhaitez un immobilier ?
Un Home-Service et ses compétences

ossature bois charpente couverture particuliers entreprises collectifs

FAVRAT
construction bois

Ensemble, construisons l'avenir

84, route de Lac - 74550 ORCIER - Tél. 04 50 73 91 23 - info@favratt.fr
www.favratt.fr

FINELEC
ELECTRICITE

INSTALLATIONS - DÉPANNAGES - SERVICES

SARL P. FILLON & C. NÉPLAZ

29, rue de la Mairie - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 26 30 62 - Fax 04 50 26 61 83
finelec.74@wanadoo.fr

EUROPE SIGNALÉTIQUE

MAGASIN DE VÊTEMENTS PROFESSIONNELS
MARQUAGE ROUTIER
Panneaux de signalisation
MOBILIER URBAIN

ZI DES GRANDES TEPPES
74550 PERRIGNIER

SAGRADRANSE

S.A. POUR L'EXPLOITATION DES SABLES ET GRAVIERS
DE LA DRANSE - DRAGAGES - TRAVAUX LACUSTRES

1040, route de la Dranse - B. P. 604 - 74500 AMPHION-PUBLIER
Tél. 04 50 70 00 05 - Fax 04 50 70 85 88

sarl Les Enfants de Jean-Pierre FILLON

CHAUFFAGE - SANITAIRE
Tél. 04 50 73 90 43
les-enfants-de-jean-pierre-fillon@wanadoo.fr

SAV GAZ défi

DÉPANNAGE - ENTRETIEN
APPARELS GAZ ET À PUEL
Tél. 04 50 39 45 71
savgazdefi@orange.fr

289, route des Blaves - Noyer - ALLINGES - FAX 04 50 73 97 60

BONDZ
ARTISAN BOUCHER

Philippe

04 76 11 13 - Perrignier | 50 81 09 - Amphion

ATELIER SAKR
ARTISANE BIJOUTIÈRE - JOAILLIÈRE

Nermine JORDAN

1, bd Georges Andrier - Thonon
04 50 71 32 41 - ateliersakr@gmail.com
www.atelier-sakr-bijouterie.fr

PARTNER CHAUFFAGE

DÉPANNAGE - INSTALLATION
ÉNERGIES RENOUVELABLES
Contrat d'entretien chaudières fuel et gaz
Pompe à chaleur - Adouctisme

RGE Qualibat

Yves BERTHON / Thomas DAZZAS
partner.chauffage@gmail.com / Z.A. du Gény - 74500 LARRINGES
Tél. 04 50 70 58 81

Méchout de Savoie

Vincent Méchout
74200 Le Lyaud
méchoutdesavoie.com
Portable 06 11 87 74 63

• Réceptions, Mariages
• Baptêmes, Anniversaires
• Repas d'entreprise...

PÉPINIÈRE CHABLAISIENNE
HORTICULTURE GÉNÉRALE
FLEURISTE DÉCORATEUR

CAGNAIRE

20, av. des Allinges
74200 THONON
Tél. 04 50 71 18 95 - Fax 04 50 71 84 98

TERRASSEMENT - PAVAGE - DALLAGE - BORDURE
DÉBROUSSAILLAGE - BROYAGE DE VÉGÉTAUX
REMISE EN ÉTAT DE TERRAIN

Fleur de soins

ESTHÉTIQUE & BIEN-ÊTRE

289, route des Blaves
06 47 62 16 06

DOMEAL
Electroménager, image et son

DÉPANN'MÉNAGER
Laurent PELLIEUX

94, rue du Sanjhon
74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 99 94
pellieux.l@wanadoo.fr

GUY
STORES & BOIS

857, route de Trossy
74200 Le Lyaud
Tél. 06 17 45 33 06
guy.storesetbois@orange.fr
<http://guystoresetbois.com>

RGE QUALIBAT

LES CARRIÈRES CHABLAISIENNES
S.A.S. au capital de 30 000 €

Bureau : 6, rue Pasteur - 74200 Thonon-les-Bains
Tél. 04 50 71 10 06

Société d'Installation et de Production d'Énergie

S.I.P.E.

Construction réseaux électriques
Travaux souterrains et aériens - Éclairage public
Location de groupes électrogènes

Z.A.C. du Lary et 3, route d'Armoiy
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 81 90 32 - Tél./Fax 04 50 81 40 24
E-mail : sipe.societe@wanadoo.fr

LA FERME DE TROSSY

FABRICATION FERMIÈRE DE
REBLOCHON, ABONDANCE, TOMME & RACLETTE

90, route de Trossy - 74200 LE LYAUD - Tél./Fax 04 50 70 57 19
www.lafermedetrossy.com

